

RAP.
PORTS
SYNDI.
CAUX
2022.
2023

DOCUMENT SOUMIS
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 17 MAI 2023

TABLE DES MATIÈRES

CONSEIL EXÉCUTIF.....	4
ÉTATS FINANCIERS 2021-2022	11
COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL.....	14
COMMISSION DES ÉTUDES.....	18
COMITÉ DE DÉLÉGUÉ·E·S.....	24
COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ	26
COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT	28
COMITÉ-CONSEIL DE LA RECHERCHE	30
COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ	31
COMITÉ PERMANENT VISANT LA PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION, DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE ET DES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL.....	33
COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT (CACE).....	35
COMITÉ INSTITUTIONNEL DE PROTECTION DES ANIMAUX DU COLLÈGE AHUNTSIC (CIPACA)	37
COMITÉ DE RECOURS.....	38
COMITÉ SUR LES STAGES	39
COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX.....	41
COMITÉ INSTITUTIONNEL SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE (CÉISME)	43
ANNEXES	
ANNEXE I : DONS DE SOLIDARITÉ.....	45
ANNEXE II : RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	46

Conseil exécutif

Elsa Myotte (présidente)

Département de graphisme

Guillaume Poliquin (vice-président aux relations du travail jusqu'au 24 février 2023)

Département de mathématiques

Julie Cloutier (vice-présidente aux affaires pédagogiques)

Département de philosophie

Caroline Joly (secrétaire et responsable des communications)

Département de sciences sociales (sociologie)

Bernard St-Louis (trésorier)

Département de sciences sociales (psychologie)

Bibiane Charland (conseillère)

Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale (MN)

Jean-François Dorval (conseiller)

Département d'infographie

Isabelle Héroux (conseillère)

Département de biologie et biotechnologies

David Schwinghamer (conseiller)

Département d'anglais

Avec le retour à une quasi-normalité après deux ans et demi de crise sanitaire, le Conseil exécutif du SPECA aurait pu espérer une année un peu moins mouvementée. Que nenni! Tant au plan national que local, 2022-2023 ne fut pas un long fleuve tranquille. Ne serait-ce que sur le plan de la composition de l'équipe, avec le départ fin février de notre collègue Guillaume, à qui nous souhaitons beaucoup de bonheur dans ses nouvelles fonctions de conseiller syndical à la FNEEQ.

NÉGOCIATIONS 2023

En cette année d'échéance de notre convention collective – le 31 mars dernier – les négociations pour son renouvellement ont pris beaucoup de place dans l'agenda des membres de votre exécutif, ne serait-ce que pour participer aux différentes instances syndicales, non seulement de notre fédération et de notre centrale, mais aussi en front commun. En effet, rappelons qu'à la table centrale, la CSN, la FTQ, la CSQ et l'APTS conjuguent les forces de leurs 420 000 travailleuses et travailleurs du secteur public et parapublic, pendant qu'à la table sectorielle, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et la Fédération de l'enseignement collégial (FEC-CSQ) forment l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC).

En octobre 2022, après quelques semaines consacrées à la consultation des assemblées générales, les cahiers de revendications syndicales de table centrale et de table sectorielle sont finalisés et déposés à la partie patronale. Mi-décembre, c'est au tour de cette dernière de déposer ses « offres ». À la table centrale, le gouvernement caquiste fraîchement réélu, dans le dépôt de son Conseil du trésor, nous propose un appauvrissement sur le plan salarial, des reculs sur le plan de la retraite et un silence radio face à la plupart de nos demandes. À la table sectorielle, le dépôt du Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) présente une vision étroite de l'éducation, axée notamment sur la diplomation rapide pour répondre aux besoins du marché du travail, quitte à dégrader les conditions de travail des enseignant·e·s et, par le fait même, les conditions d'apprentissage des étudiant·e·s. Bien entendu, ces dépôts sont massivement rejetés par les instances syndicales.

Au retour des Fêtes, une nouvelle vague de consultation des AG des syndicats de l'ASPPC permet de transformer les problématiques énoncées dans le dépôt sectoriel d'octobre en demandes, qui font l'objet d'un nouveau cahier. Pendant ce temps, les échos en provenance des tables de négociation ne

sont guère encourageants : la partie syndicale peine à obtenir une fréquence de rencontres satisfaisante avec la partie patronale, et cette dernière ne semble pas avoir les coudées franches pour s'avancer dans la négociation. À l'échéance de nos conventions collectives, la partie patronale prétend déposer des offres bonifiées dans le but de conclure rapidement la négociation, alors qu'elle ne fait que préciser ce qu'elle a déjà mis sur la table. On retrouve dans ce dépôt la même absence de réponse à la plupart des demandes syndicales et la même primauté des priorités gouvernementales actuelles. Face à ce manque d'écoute, il n'y a qu'une seule avenue possible : intensifier les moyens de pression et planifier le recours stratégique à la grève au moment jugé opportun. Ce à quoi s'est engagé le SPECA lors de son AG du 4 mai dernier, rejoignant ainsi le mouvement de l'ensemble du Front commun.

AUTRES ENJEUX RÉSEAU

Malgré l'importance qu'ont pris les négociations du secteur public au plan national, d'autres enjeux qui concernent l'ensemble du réseau collégial nous ont également occupé-e-s cette année, tant au SPECA que dans les instances syndicales à l'extérieur du Collège. En voici quelques-uns.

Langue d'enseignement

C'est le 8 septembre dernier que la délégation du SPECA a porté le mandat qu'elle avait reçu de l'assemblée générale de demander à la FNEEQ de se positionner en faveur de l'application au secteur collégial des dispositions de la loi 101 portant sur la langue d'enseignement. Une majorité de délégué-e-s des syndicats de la FNEEQ réunis en Conseil fédéral extraordinaire ont choisi, par vote secret, d'adopter cette position.

Par ailleurs, on a pu constater à l'automne que la mise en application de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, ou Loi 14, connaissait des ratés dans les cégeps anglophones. En effet, ceux-ci se voyaient obligés de réviser l'ensemble de leurs programmes dans des délais irréalistes, sans qu'aucune ressource supplémentaire ne leur soit fournie par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Dans ce contexte, la FNEEQ a entrepris des démarches afin que des délais plus raisonnables et des ressources supplémentaires soient accordés aux cégeps anglophones pour mettre en œuvre correctement les changements apportés à la Charte de la langue française. Le SPECA a participé à ces efforts en envoyant une lettre à notre Direction pour lui demander de faire des pressions auprès de la Fédération des cégeps et du MES.

Cours « défis »

L'automne dernier, le MES lançait une consultation auprès des départements de français et de philosophie du réseau collégial – incluant ceux du Collège – à propos de ce qu'il appelle les cours « défis », c'est-à-dire les premiers cours de français et de philosophie. Essentiellement axée sur la recension des mesures de réussite existantes, cette consultation laissait peu de place au partage des constats et des réflexions sur les difficultés avec lesquelles nos étudiant-e-s arrivent au cégep, et qui expliquent en grande partie les embûches qu'ils rencontrent dans ces cours. Pour y remédier, la FNEEQ mène ce printemps sa propre consultation auprès du réseau des enseignant-e-s de français et de philosophie, afin de remettre au MES un avis comprenant une analyse de la situation et des propositions de pistes de solutions.

Confinements dans les cégeps

En novembre, c'est le choc dans le réseau collégial : trois cégeps – Saint-Jean-sur-Richelieu, Montmorency et Lionel-Groulx – connaissent coup sur coup un confinement en raison de la présence potentielle d'un tireur actif. Ces événements suscitent chez nos membres des interrogations et des préoccupations quant au niveau de préparation du Collège Ahuntsic si une telle situation devait survenir. Début décembre, le SPECA tient donc un midi-causerie afin de recueillir les commentaires des enseignant-e-s sur les mesures d'urgence prévues par notre institution afin de les relayer ensuite à la Direction.

Intelligence artificielle

On a assisté dans les derniers mois à un essor spectaculaire de l'intelligence artificielle, qui n'a pas épargné le milieu collégial. D'abord, le Collège a annoncé l'implantation de DALIA, un outil prédictif de réussite étudiante, qui suscite des questionnements chez les enseignant·e·s quant à sa réelle efficacité et à ses potentiels effets pervers. Mais c'est surtout le lancement du prototype d'agent conversationnel ChatGPT en version gratuite qui a fait des vagues. Dans le milieu collégial, même si certain·e·s y voient un nouvel outil riche en potentiel pédagogique, ChatGPT soulève des enjeux majeurs tant sur le plan du processus d'apprentissage et de l'évaluation des étudiant·e·s que sur celui de la reconnaissance de l'expertise et des compétences des enseignant·e·s. D'ailleurs, le SPECA a tenu un midi-causerie fin avril pour entendre ce que les enseignant·e·s avaient à en dire. De son côté, le Comité École et société de la FNEEQ se penche actuellement sur la question et en fera rapport lors du prochain Conseil fédéral, à la fin mai.

NÉGOCIATIONS LOCALES

Au courant de l'année, l'assemblée générale du SPECA nous a donné quatre mandats pour négocier ou renégocier des ententes locales avec la Direction. Voici où en sont les travaux dans ces dossiers.

Enseignement à distance

Le 20 octobre 2022, nos membres nous ont demandé de poursuivre, à la lumière des orientations discutées en AG, les négociations pour une entente sur les conditions de travail dans le cadre de projets-pilotes d'intégration d'EAD dans des AEC, en réclamant toutefois une bonification majeure de la compensation proposée par le Collège pour l'adaptation d'un cours à distance. Depuis, la Direction a montré somme toute peu d'appétit à reprendre les discussions dans ce dossier, même si les négociations étaient déjà bien avancées malgré certains points de friction. La Direction craint-elle de trop s'avancer alors qu'au niveau national, l'enseignement à distance est l'un des principaux chevaux de bataille de la partie patronale à la table sectorielle?

Équivalences et substitutions

La nouvelle clause 6-1.04 de notre convention collective prévoit maintenant un taux horaire pour autres activités, qui s'applique entre autres à l'analyse des demandes d'équivalence et de substitution de cours. Nous vous avons présenté lors de l'AG du 1^{er} décembre 2022 un projet de lettre d'entente visant à préciser les modalités de rémunération de cette tâche. Les discussions que nous avons eues avec la Direction par la suite ont été fructueuses, et la lettre d'entente devrait être signée bientôt. Ces négociations nous ont permis d'obtenir un gain important, soit que la rémunération pour l'analyse des demandes d'équivalence et de substitution de cours soit tirée en dehors de la masse salariale, à même les budgets de fonctionnement du Collège.

Suppléance

Lors de la même assemblée générale du 1^{er} décembre dernier, nos membres nous ont aussi donné le mandat de négocier une nouvelle lettre d'entente sur les procédures de suppléance, incluant les deux demandes suivantes : deux jours pleinement rémunérés de congé pour maladie ou raisons familiales pour les chargé·e·s de cours, sans condition; un réinvestissement de la part du Collège, en dehors de la masse salariale, dans la suppléance à l'enseignement régulier. La Direction montre de l'ouverture à la première demande, mais refuse catégoriquement la seconde. Il faut dire que sur le plan légal, elle est dans son droit de recourir à la double imputation, c'est-à-dire d'imputer à la masse salariale, pendant les 5 premiers jours d'une absence, tant la rémunération de la personne remplaçante que celle de la personne remplacée. Nous persisterons à porter cette demande, car un tel réinvestissement donnerait un peu d'air à tout le monde dans un contexte d'alourdissement de la tâche.

Répartition des ressources, soutien à la réussite et suivi des programmes

Toujours lors de l'AG du 1^{er} décembre, l'exécutif du SPECA a obtenu le mandat :

- de mettre à jour la lettre d'entente locale sur les règles de répartition des ressources enseignantes, en lui intégrant les quelques modifications apportées à la tâche en 2022-2023 et en l'ajustant pour concorder avec la convention collective signée en mars 2022;
- d'apporter également des ajustements de concordance dans la lettre d'entente locale sur le soutien à la réussite et le suivi des programmes.

Ces deux lettres d'entente n'ont pas encore été mises à jour, mais le projet de répartition de la tâche 2023-2024 intègre effectivement les modifications introduites en 2022-2023. Récemment, nous avons amorcé une discussion avec la Direction sur la lettre d'entente locale sur les règles de répartition des ressources enseignantes, discussion qui se poursuivra au cours des prochains mois. Bien entendu, nous consulterons l'AG avant toute modification majeure de l'une ou l'autre de ces deux ententes.

AUTRES DOSSIERS LOCAUX

Au-delà des négociations nationales et locales, de nombreux autres dossiers ont tenu votre exécutif fort occupé cette année. En voici quelques-uns.

Processus d'actualisation de programmes

Au début de la session d'automne, la Direction des études rendait une décision pour disposer du différend entre la discipline Mathématiques et les départements maîtres d'œuvre du programme de Sciences humaines. Pour le Département de mathématiques, l'actualisation en Sciences humaines, notamment en raison de cette décision, engendrera dans les années à venir une perte considérable d'environ 3 ETC. Le SPECA a veillé au courant de l'année à ce que la Direction respecte son engagement de soutenir le département au regard des impacts engendrés par sa décision.

À la suite de cette décision, mais aussi à la lumière du rapport du comité de règlement de différend en Techniques policières, déposé quelques semaines plus tard, nous avons également exprimé à la Direction nos vives préoccupations quant à l'interprétation et à l'application de certains processus prévus dans la *Politique du cycle de gestion des programmes* (PCGP), en particulier les processus en lien avec la sélection des disciplines contributives. En effet, les problèmes relevés ont un impact négatif sur les relations entre les départements maîtres d'œuvres et les disciplines contributives et, par conséquent, sur le climat de travail en général, ce qui est inquiétant dans la perspective des nombreuses actualisations à venir. Depuis, la Direction a accepté non seulement d'étoffer le guide d'application de la PCGP, mais aussi de rouvrir la politique elle-même pour en retravailler certains éléments, ce à quoi s'attelle le Comité de mise en œuvre de la PCGP de la Commission des études (voir p. 20). Les modifications proposées par le comité devront être discutées en Commission des études et en assemblée générale l'an prochain.

Programmes de communications graphiques

Annus horribilis pour la famille des Communications graphiques au Collège. En mars, la Direction a annoncé, d'une part, sa décision de suspendre les admissions en première année dans le programme d'Infographie en prémédia et, d'autre part, celle de fermer définitivement le programme de Techniques d'impression. Ces programmes éprouvaient depuis plusieurs années des difficultés importantes à remplir leurs classes, et ce, malgré les efforts déployés par les départements d'infographie et d'impression pour les mettre en valeur et les faire vivre.

Même si on peut en comprendre les raisons, on ne peut faire autrement que de déplorer ces deux décisions. Depuis 1956, l'Institut des arts graphiques enseignait les métiers de l'imprimé au 8955, rue Saint-Hubert. Cet institut était une des trois composantes qui ont été fusionnées pour fonder le Collège Ahuntsic en 1967. La disparition de ces deux programmes, après celle de Gestion de projets en

communications graphiques, représente une importante perte de compétences pour le Collège, qui pouvait se targuer auparavant d'accueillir toute la chaîne graphique en ses murs.

Le plus terrible reste bien entendu l'impact sur nos collègues, dont les projets de vie sont chamboulés par la situation. Le syndicat sera présent pour les accompagner et les soutenir dans cette difficile transition.

Fonds de grève et surplus

Au courant de l'automne, nous avons atteint notre objectif de 300 000 \$ à amasser dans notre fonds de grève local, ce qui nous a permis de mettre fin à la cotisation salariale syndicale supplémentaire de 0,05 % et de ramener le taux de cotisation à 1,6 %. Le 4 mai dernier, l'assemblée générale a pris la décision de bonifier encore davantage ce fonds en y investissant 135 000 \$ du surplus budgétaire accumulé par le SPECA pendant la pandémie de COVID – plus de 170 000 \$ –, portant ainsi son total à 435 000 \$, soit l'équivalent de 870 \$ par ETC. De quoi avoir les reins un peu plus solides en cas de grève, surtout si elle devait se prolonger.

En ce qui concerne le reste du surplus, 15 000 \$ seront alloués en soutien à des causes sociales, environnementales ou humanitaires. À cet effet, un comité temporaire sera chargé de recommander des dons spéciaux de 500 \$ et plus à l'AG au cours de l'année prochaine. Pour bonifier les montants déjà prévus au budget 2023-2024 du SPECA, 10 000 \$ seront également alloués à l'augmentation des dons de solidarité et des appuis aux luttes. Enfin, les 10 000 \$ et quelques restants seront mis de côté en cas d'imprévu d'ici la fin de l'exercice budgétaire 2022-2023; toute somme résiduelle sera reportée au budget 2024-2025.

Au quotidien

Comme chaque année, une grande partie du travail de votre exécutif n'est pas visible sur la place publique : nous répondons aux questions des membres, nous nous assurons de protéger leurs droits et leurs intérêts, nous accompagnons les personnes convoquées par la Direction, nous veillons à ce que le Collège rétablisse un climat de travail sain dans certains départements, nous recherchons des solutions concrètes aux divers problèmes de la vie enseignante, etc.

VIE SYNDICALE

Mobilisation autour de la négociation

Notre « duo mob » autoproclamé, Julie Cloutier et David Schwinghamer, avec l'aide de leur bataillon de volontaires, a contribué à faire monter la température tout au long de l'année grâce à diverses actions de mobilisation :

- **« Je dépose pour »** : Le 21 octobre, pendant qu'une partie de l'exécutif est en rencontre avec la Direction (et en profite pour lui remettre le cahier de dépôt sectoriel), un commando éclair orne les murs du corridor des bureaux de la Direction de « feuilles d'automne » sur chacune desquelles est inscrite une demande qui nous tient à cœur.
- **« On voit rouge »** : Le 27 janvier, on réagit à l'ineptie des dépôts patronaux en portant du rouge et en diffusant un document qui dénonce les « offres » du Conseil du trésor et du CPNC.
- **Les mercredis « Profs en négociation »** : Chaque mercredi de la session d'hiver, on porte un chandail ou un macaron « Prof en négociation », ou tout vêtement ou accessoire rouge.
- **Les jeudis « Nous, d'une seule voix »** : Depuis l'échéance de la convention collective, le 31 mars dernier, on porte le chandail du Front commun tous les jeudis.
- **Le 5 à 7 intersyndical** : le 20 avril, on unit nos forces avec nos collègues du personnel de soutien et du personnel professionnel pour souligner la « mort » de nos conventions collectives dans un événement à la fois festif et mobilisateur.

- **Fête des travailleuses et travailleurs :** On profite du 1^{er} mai pour démontrer notre solidarité intersyndicale et notre force de mobilisation par deux courtes séances de piquetage symbolique et de tractage.

Assemblées générales

En 2022–2023, l'assemblée générale du SPECA se sera réunie à sept reprises. Les négociations nationales et locales y ont évidemment pris une grande place, mais l'AG s'est également prononcée sur d'autres questions importantes, comme :

- la révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA);
- l'adoption d'une politique syndicale pour prévenir la violence et le harcèlement psychologique ou sexuel;
- la lutte en faveur de l'inclusion et de la diversité, tant dans les pratiques d'embauche du personnel enseignant au Collège que dans nos pratiques syndicales;
- sans oublier les quinze ans de service de la fée du SPECA, Suzie, qui a reçu pour l'occasion une motion de félicitations bien sentie de la part de l'assemblée.

Comme nous savons qu'il n'est pas toujours facile pour nos nouveaux (et moins nouveaux) membres de s'acclimater aux AG, avec leur jargon et leurs procédures, nous avons conçu un *Petit guide de survie des assemblées générales du SPECA*, disponible sur notre site Web tout comme une nouvelle page consacrée aux acronymes les plus fréquemment utilisés. Des listes imprimées d'acronymes avec leur signification ont également été diffusées.

Deux formations éclairs, l'une sur les procédures d'assemblée et l'autre sur les instances syndicales de négociation, ont été offertes par la vétérante Laurence Daigneault Desrosiers avant des AG. Laurence a également donné à l'automne une formation plus approfondie sur les procédures d'assemblée, afin d'encourager la délibération démocratique dans nos réunions.

Activités festives

La levée des contraintes sanitaires nous a permis de renouer avec des activités sociales chères aux membres du SPECA : les délicieux déjeuners de la rentrée, tant à l'automne qu'à l'hiver, et le fameux party d'huîtres automnal.

Les 5 à 7 post-AG avaient pu reprendre plus tôt, mais ce qu'on remarque cette année, c'est qu'ils ont nettement gagné en popularité. Peut-être parce qu'ils sont davantage publicisés? Peut-être à cause de l'ambiance tamisée et musicale? Quoi qu'il en soit, ce sont d'agréables occasions de jaser avec des collègues issu·e·s de différents départements.

Enfin, dans quelques semaines à peine, ce sera déjà le temps de célébrer ensemble la fin de l'année scolaire autour d'un bon repas, non sans avoir d'abord rendu hommage à nos collègues nouvellement retraité·e·s.

Pour les non-permanent·e·s

Le SPECA a le souci de s'adresser parfois plus spécifiquement à celles et ceux qui ne jouissent pas encore de la permanence, compte tenu de leurs conditions de travail souvent difficiles. À la mi-octobre, le 5 à 7 des non-permanent·e·s leur a ainsi donné l'occasion d'échanger sur les enjeux liés à la précarité dans une ambiance conviviale. Début novembre, une formation à leur intention a permis aux participant·e·s d'en apprendre davantage sur les différents statuts d'enseignant·e, les bases de la tâche, la priorité d'engagement, l'obtention de la permanence et les rudiments du calcul de la CI.

Sur le terrain

La SPECA-mobile, ce chariot de boissons et de gourmandises véhiculé par des membres du SPECA, a été particulièrement visible dans les corridors du Collège cette année. La volonté de notre collègue David d'aller à la rencontre des profs pour leur parler d'enjeux syndicaux et pour entendre leurs préoccupations y est pour beaucoup. Ces échanges ont été à la source d'un article sur les différentes

causes de l'alourdissement de notre tâche, que vous pouvez lire dans le numéro d'avril 2023 du *SPECA-Hebdo*.

Nous avons par ailleurs poursuivi la tradition des visites départementales, qui nous permettent de présenter notre travail syndical, mais surtout de nous familiariser avec les réalités des différents départements et de connaître leurs enjeux. Ce seront une dizaine de départements qui auront ainsi été visités cette année.

Information et communication

Comme chaque année, divers canaux de communication ont été utilisés pour rejoindre nos membres et leur transmettre de l'information, notamment :

- les Brèves, l'infolettre bimensuelle du SPECA;
- cinq numéros du bulletin syndical *SPECA-Hebdo*;
- le site Web speca.info, régulièrement mis à jour;
- la [page Facebook du SPECA](#), qui est de plus en plus alimentée et consultée.

PISTES POUR 2023-2024

- Dans le cadre des négociations de notre convention collective, poursuivre le travail d'information et de mobilisation des membres en vue d'obtenir des ententes de tables sectorielle et centrale satisfaisantes;
- Continuer le travail de concertation avec les autres syndicats du Collège dans le contexte du Front commun;
- Poursuivre avec le Collège les discussions autour de la mise à jour de la lettre d'entente sur la répartition des ressources enseignantes, ainsi que de celle sur le soutien à la réussite et le suivi des programmes;
- Avancer avec le Collège la négociation d'une nouvelle lettre d'entente sur la suppléance;
- Conclure avec le Collège la négociation d'une lettre d'entente sur les conditions de travail dans le cadre de projets-pilotes d'intégration d'enseignement à distance (EAD) dans des AEC, et s'opposer, d'ici sa signature, au développement de l'offre d'EAD au Collège;
- Assurer une veille quant aux processus d'actualisation des programmes et aux travaux de révision de la *Politique du cycle de gestion des programmes* (PCGP);
- Accompagner les départements en difficulté, dont ceux d'Infographie et d'Impression;
- Maintenir les efforts pour dynamiser la vie syndicale et démocratique locale;
- Continuer à offrir régulièrement des occasions d'échanges et d'information à l'intention de nos membres, dont des formations et des midis-causeries sur des sujets qui les concernent ou les préoccupent;
- Améliorer la participation de tou-te-s nos membres aux comités et aux instances du SPECA et du Collège, en favorisant des pratiques syndicales inclusives et non discriminatoires;
- Réclamer au Collège que le Comité d'accès à l'égalité soit réactivé et se réunisse au moins quatre fois par année.

États des résultats du SPECA

PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOÛT 2022

Cotes	Description	Revenus et dépenses réels 2021-2022	Budget 2021-2022 adopté le 19 mai 2021	Écart
REVENUS				
R-1	Cotisations syndicales	876 411,62 \$	777 000,00 \$	99 411,62 \$
	moins : cotisations spéciales - fonds de réserve	(26 600,00)	(23 500,00)	(3 100,00)
R-2	Nouveaux membres	48,00	20,00	28,00
R-3	Intérêts gagnés	2 239,18	4 250,00	(2 010,82)
R-5	Cotisations enseignants retraités	230,00	500,00	(270,00)
	TOTAL DES REVENUS	852 328,80	758 270,00	94 058,80
DÉPENSES				
Frais de bureau				
B-1	Secrétaire (salaire & bén. marg.)	78 859,25	74 500,00	4 359,25
B-2	Téléphone, timbres	1 570,52	2 000,00	(429,48)
B-3	Papeterie, articles de bureau	739,58	1 150,00	(410,42)
B-4	Journaux, revues, etc.	1 136,03	1 000,00	136,03
B-5	Publications extérieures	-	-	-
B-6	Entretien de l'équipement	-	-	-
B-7	Imprimerie	534,45	1 200,00	(665,55)
B-9	Assurances, frais bancaires et taxes	1 282,65	4 200,00	(2 917,35)
B-10	Achat d'équipements	1 234,73	900,00	334,73
B-11	Divers	-	700,00	(700,00)
		85 357,21	85 650,00	(292,79)
Comités locaux				
C-1	Exécutif	-	300,00	(300,00)
C-2	École et société	-	500,00	(500,00)
C-4	Mob et négociation locale	-	300,00	(300,00)
C-5	CLIS	-	300,00	(300,00)
C-7	Autres comités (délégués, RCD, CRT,...)	55,80	750,00	(694,20)
C-8	Comité des enseignants de la CÉ	311,53	350,00	(38,47)
		367,33	2 500,00	(2 132,67)
Négociation				
N-1	Négociation	-	1 000,00	(1 000,00)
N-2	Dépenses de grève	-	500,00	(500,00)
		- \$	1 500,00 \$	(1 500,00) \$

États des résultats du SPECA

PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOÛT 2022

Cotes	Description	Revenus et dépenses réels 2021-2022	Budget 2021-2022 adopté le 19 mai 2021	Écart
DÉPENSES (suite)				
Participation syndicale				
P-1	Cotisations CSN	358 602,02 \$	318 700,00 \$	39 902,02 \$
P-2	Cotisations CCMM	29 883,93	26 600,00	3 283,93
P-3	Cotisations FNEEQ	265 527,04	235 500,00	30 027,04
P-4	Congrès, colloques CSN	573,70	1 000,00	(426,30)
P-5	Opérations CSN	-	250,00	(250,00)
P-6	RAR, RER, Conseils fédéraux	4 314,78	3 500,00	814,78
P-7	Opérations FNEEQ	3 635,01	4 250,00	(614,99)
P-8	Appuis aux luttes	10 815,00	10 900,00	(85,00)
P-9	Libérations ad hoc	1 002,50	1 500,00	(497,50)
		674 353,98	602 200,00	72 153,98
Activités sociales				
S-1	Rencontres de l'exécutif	338,64	2 500,00	(2 161,36)
S-2	Assemblées syndicales	(22,64)	1 250,00	(1 272,64)
S-3	Événements sociaux	19 740,87	15 500,00	4 240,87
S-4	Café, jus, lait, bière, etc.	11 043,33	18 000,00	(6 956,67)
S-5	Fête des enfants	-	3 750,00	(3 750,00)
S-6	Fête des rentrées et Noël	-	9 250,00	(9 250,00)
S-7	Party intersyndical	-	3 000,00	(3 000,00)
S-8	Aménagement du local syndical	-	650,00	(650,00)
S-9	Divers	-	100,00	(100,00)
S-10	Party d'huîtres	-	7 000,00	(7 000,00)
S-11	Déjeuners de la rentrée	-	4 750,00	(4 750,00)
S-12	Autres événements sociaux	-	600,00	(600,00)
		31 100,20	66 350,00	(35 249,80)
TOTAL DES DÉPENSES		791 178,72	758 200,00	32 978,72
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		61 150,08 \$	70,00 \$	61 080,08 \$

Bilan financier du SPECA

PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE DU 17 MAI 2023

Au 31 août 2022

ACTIFS

Encaisse	500 016,86	\$
Placements	220 000,00	

ACTIF TOTAL 720 016,86

PASSIF ET SURPLUS

Créditeurs (à payer) **300 157,23**

Surplus

Surplus au début de l'exercice	358 709,55	
Surplus (déficit) de l'exercice	<u>61 150,08</u>	

Surplus à la fin de l'exercice **419 859,63**

TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS 720 016,86 \$

Bilan 2021-2022 du fonds de réserve

Au 1^{er} septembre 2021

Solde reporté 272 521,22 \$

Entrées

Cotisations fonds de réserve 26 552,22

Sorties

Remboursement des journées de grève -

Au 31 août 2022

Solde 299 073,44 \$

Comité des relations du travail

Carine Blais

Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale (EPM)

Isabelle Héroux (conseillère et membre du CTT)

Département de biologie et de biotechnologies

Alain Long (membre du CTT)

Département de biologie et de biotechnologies

Elsa Myotte (présidente, membre du CRT à partir du 27 février 2023)

Département de graphisme

Guillaume Poliquin (vice-président aux relations du travail et membre du CTT jusqu'au 24 février 2023)

Département de mathématiques

Bernard St-Louis (trésorier, membre du CTT à partir du 27 février 2023)

Département de sciences sociales (psychologie)

Au terme de l'année scolaire 2022-2023, le Comité des relations du travail (CRT) se sera réuni au moins 10 fois et le Comité technique sur la tâche (CTT), au moins 6 fois. À l'ordre du jour de ces rencontres : des dossiers récurrents sur lesquels le Collège est tenu de nous consulter avant de prendre une décision (clause 4-3.14 de la convention), l'ensemble des dossiers liés à la tâche et au projet de répartition des ressources enseignantes, des litiges (clause 4-3.15) et certains griefs (clause 4-3.16). À ces réunions s'ajoutent de nombreux entretiens entre les parties syndicale et patronale pour négocier divers dossiers relatifs aux conditions de travail du personnel enseignant.

Le présent bilan fera une brève description de ces dossiers, puis présentera, comme à l'accoutumée, les perspectives pour l'an prochain.

DU MOUVEMENT AU CRT

La session d'hiver 2023 au CRT est marquée par des départs importants tant du côté syndical que patronal. En effet, en février, Guillaume Poliquin quitte ses fonctions à la vice-présidence aux relations du travail du SPECA pour occuper un poste de conseiller syndical à la FNEEQ. L'exécutif du SPECA décide alors de laisser le poste vacant et de répartir les dossiers de Guillaume entre les autres membres de l'exécutif qui siègent au CRT, soit Bernard St-Louis et Isabelle Héroux (qui héritent de libérations syndicales plus importantes pour assumer cette charge supplémentaire), auxquels se joint Elsa Myotte.

En avril, c'est au tour de Milena Dimitrova, directrice du Service de l'organisation de l'enseignement (SOE), de céder sa place, pour un congé de quelques mois, à Mathieu Roger, qui a laissé pour ce remplacement la présidence du syndicat du personnel enseignant du Cégep de Lanaudière à Terrebonne. Dans le bilan du CRT de l'an dernier, nous disions que le Service de l'organisation de l'enseignement était un îlot de stabilité en comparaison avec la fragilité de l'équipe des Ressources humaines. Croisons-nous les doigts pour que l'absence de Milena Dimitrova n'entraîne pas une fragilisation du SOE.

Du côté de la Direction des ressources humaines (RH), la situation se stabilise. Bien que nous rencontrons encore un peu plus de problèmes inhabituels qu'auparavant, nous avons réussi, par voie de négociations avec Geneviève Turcot, directrice, et Caroline Bastien, directrice adjointe, à en arriver à des ententes satisfaisantes pour les parties impliquées. C'est ce qui fait en sorte que bon nombre de griefs sont ou seront retirés puisque réglés. Reste que ces négociations ont occupé une partie significative de notre temps de travail et ont teinté les échanges patronaux-syndicaux. Quant aux opérations courantes, les choses s'améliorent, sans être revenues au niveau de qualité passé.

LES RESSOURCES ET LA TÂCHE

Le projet de répartition des ressources enseignantes est au centre des responsabilités du CRT. Tout au long de l'année, le CTT et le CRT ont eu à se pencher sur divers aspects de la répartition :

- L'ouverture des postes et des charges annuelles de remplacement pour 2022-2023 aux différents tours du Bureau de placement (clause 5-4.07);
- La reconnaissance du statut de temps complet aux enseignant·e·s ayant cumulé une CI annuelle de 50 ou plus et ayant donné suffisamment de charges de cours pour atteindre l'équivalent de 80 de CI en 2021-2022 (clause 5-1.03 d));
- Les charges à la formation continue (clauses 8-7.07 à 8-7.09);
- Le bilan des ressources 2021-2022 (clause 8-5.11);
- Le projet de répartition de la session d'hiver 2023 ajusté sur la base de la lecture de l'effectif étudiant réel au 20 septembre (clause 8-5.08);
- L'état d'utilisation des ressources 2022-2023 produit sur la base de la lecture de l'effectif étudiant réel au 15 février (clause 8-5.10);
- Le projet de répartition 2023-2024 (clause 8-5.08).

Une chute inattendue

Depuis la pandémie, il est encore plus difficile de prévoir les comportements des étudiant·e·s. Ainsi, alors qu'à l'automne 2021, l'effectif étudiant était revenu à un niveau comparable à celui de l'automne 2017, il plonge au niveau le plus bas depuis 2008 après la date d'abandon de l'automne 2022. Cette forte déperdition entraîne une baisse importante des ressources pour la session d'hiver 2023. Au final, un ajout tardif de ressources par le Ministère pour les programmes en difficulté aide à maintenir la valeur du C à 38,6 pour la session d'hiver. La chute inattendue de la population étudiante rend tout de même la tâche difficile pour quelques départements qui doivent résorber un déficit.

Heureusement, les prévisions de l'effectif étudiant réalisées par le SOE en octobre 2022 correspondent pile-poil au niveau du financement de février 2023. On peut maintenant envisager conclure l'année avec un surplus cumulé prévu autour de 17 ETC, ce qui préserve en partie la marge de manœuvre acquise lors de la très particulière année 2020-2021, vécue à distance pour la majorité d'entre nous.

Quelques mots sur la tâche 2023-2024

Le SOE prévoit que l'effectif étudiant en 2023-2024 sera comparable à celui de 2022-2023, à la suite de la révision effectuée après la date d'abandon de l'automne 2022. Bien qu'on constate une augmentation des demandes d'admission au premier tour du SRAM, de nombreux dossiers étudiants reçus s'avèrent cependant inadmissibles. À cela s'ajoute un nombre moins grand d'étudiant·e·s dans les cohortes de 2^e et 3^e années.

Nous avons convenu avec le Collège d'injecter une partie du surplus cumulé dans le projet de répartition 2023-2024, avec la possibilité de procéder à des ajustements en octobre 2023 en vue de la session d'hiver. La valeur du C est établie à 38,3 pour l'automne 2023 et à 39,0 pour l'hiver 2024. Certains départements ont reçu au départ moins d'allocation que ce qui est nécessaire pour couvrir l'ensemble de leurs enseignant·e·s permanent·e·s, mais cette situation devrait se résorber dans la grande majorité des cas une fois que les différents congés seront officialisés.

LES PROGRAMMES

Comme prévu, l'année a été très chargée du côté des révisions de programme et des simulations de grilles. Les membres du CTT ont notamment traité de simulations de grilles pour des actualisations ministérielles en Sciences humaines, en Technique d'intervention en criminologie et en Techniques policières.

Dans le cas de l'actualisation en Sciences humaines, comme le prévoit maintenant la convention (art. 8-5.09 b)), nous nous sommes entendus en CRT avec le Collège sur les modalités de distribution des cours multidisciplinaires aux disciplines des trois départements maîtres d'œuvre. Ainsi,

dans le but d'éviter les mises en disponibilité et de favoriser l'ouverture de postes dans les départements selon l'ancienneté, les cours seront attribués sur la base d'une ancienneté « collègue », en respectant par ailleurs l'ordre de priorité d'engagement.

Particularité à noter du côté du DEC en Techniques policières : le Collège a demandé en cours d'année au Département de techniques auxiliaires de la justice de l'adapter en mode intensif sur deux ans pour répondre plus rapidement aux besoins de main-d'œuvre des corps policiers. Le CTT s'est assuré que le coût de la grille ainsi compressée soit acceptable par rapport au financement reçu. Le DEC intensif, qui ne concerne a priori qu'une seule cohorte, sera offert dès l'automne 2023.

Changements à venir dans l'offre de programmes

Dans le but de concrétiser son projet d'offrir éventuellement un programme de DEC en Agriculture urbaine, la Direction a annoncé son intention de créer un nouveau département dans la discipline 152 (Gestion et exploitation d'entreprise agricole) qui agirait comme maître d'œuvre. Nous lui avons partagé nos préoccupations à propos de la création d'un petit département quant à la répartition des ressources de coordination départementale. Nous avons aussi souligné l'importance qu'il y ait des enseignant·e·s sur le comité de sélection de la personne engagée pour élaborer le nouveau programme, et que cette dernière soit accompagnée dans le processus d'élaboration par des enseignant·e·s du Collège déjà au fait des politiques et des pratiques locales qui l'encadrent.

Enfin, nous évoquons dans notre bilan de l'an dernier la situation particulièrement difficile des programmes Techniques de l'impression et Infographie en prémédia. Malheureusement, la Direction a annoncé cet hiver qu'elle fermait le premier et suspendait dès maintenant les admissions dans le second. Le bilan du Conseil exécutif s'attarde plus longuement sur ces tristes décisions.

DEMANDES DE CONGÉS

Comme chaque année, le CRT a eu à se prononcer sur toutes les demandes de congé faites en vertu des clauses suivantes de la convention : programme volontaire de réduction du temps de travail (5-14.00), congé sans salaire à temps complet et à mi-temps (5-15.00 et 5-16.00), perfectionnement sans salaire (7-3.00) et congé non prévu à la convention (4-3.14 e)).

DOSSIERS DIVERS

Mentionnons rapidement quelques-uns des autres dossiers qui ont occupé vos représentant·e·s au CRT et au CTT cette année :

- Validation et adoption des modifications aux grilles de cours et à l'offre de cours complémentaires;
- Bilan du double-emploi (clauses 5-1.12 et 4-3.14 p));
- Mesures disciplinaires et griefs;
- Formation à l'intention des enseignant·e·s non permanent·e·s (à l'automne).
- Négociation d'une entente avec la Direction sur les modalités à suivre pour la réembauche de personnes retraité·e·s;
- Discussions avec la Direction sur le processus de gestion des jours de congé de maladie, notamment la question des demi-journées de maladie.

PISTES POUR 2023-2024

- Exercer une veille active sur les opérations et les services de l'Organisation de l'enseignement, des Ressources humaines et de la Formation continue;
- S'assurer que le Collège offre le soutien du CTT aux équipes de programmes dès le début d'un processus d'actualisation ou de révision de grille;

- Exiger de recevoir en CRT tout nouveau projet d'enseignement à distance ou de partenariat intercollège afin de s'assurer d'en minimiser les impacts négatifs sur les conditions de travail du personnel enseignant;
- Faire les analyses nécessaires à la négociation de la nouvelle lettre d'entente sur la répartition des ressources;
- Offrir des formations sur différents aspects de la tâche, notamment sur les priorités d'engagement et la charge individuelle de travail (CI) et son calcul.

Commission des études

Bibiane Charland

Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale (MN)

Julie Cloutier

Département de philosophie

Éliane Delisle

Département de génie civil, géomatique et dessin technique
(génie civil et dessin technique)

Jean-François Dorval

Département d'infographie

Thomas Dussert

Département de philosophie

Marie-Hélène Fortier

Département de chimie

Michel Éric Gauthier

Département d'impression

Roxanne Larocque

Département de techniques auxiliaires de la justice

Guylaine Nadeau

Département d'archives médicales

Caroline Proulx

Département de français et lettres

Kim Riverin

Département de biologie et biotechnologies

Sophie Roy

Département de sciences sociales (science politique)

À la rédaction du présent bilan, la Commission des études (CÉ) avait tenu 12 séances régulières et 4 séances extraordinaires en 2022-2023, et 2 séances étaient encore prévues au calendrier d'ici la fin de la session.

En plus de traiter les dossiers statutaires habituels (élaboration du calendrier scolaire de l'an prochain, révision des RDEA, programmes actualisés et nouveaux programmes, modifications aux grilles et aux descriptifs de cours, etc.), la CÉ a également eu à se pencher sur deux règlements de différends, processus prévus à l'article 7.04.1.5.1 de la *Politique du cycle de gestion des programmes* (PCGP). Ces deux règlements de différends ont été constatés à la fin de l'année scolaire 2021-2022. Le premier impliquait le programme de Sciences humaines avec la discipline Mathématiques et le deuxième le programme de Techniques policières avec la discipline Sociologie. Les deux décisions ont été rendues au début de l'année scolaire 2022-2023. Pour le règlement de différend en Sciences humaines, le comité de règlement n'est pas arrivé à un consensus et la décision a été référée à la Direction des études. Les règlements de différends sont des dossiers à la fois complexes et sensibles, qui demandent temps et énergie aux parties impliquées. Dans ce contexte, l'année aura été éprouvante pour plusieurs collègues.

Dans un tout autre ordre d'idée, la situation sanitaire a continué de prendre moins de place dans notre quotidien au cours de l'année scolaire 2022-2023; l'enseignement a pu se faire en présence, et les quelques assouplissements à la *Politique institutionnelle des apprentissages* (PIEA) encore en vigueur ne l'ont été que pour la session d'automne. Le Collège a toutefois maintenu la tenue d'évaluations différées à la bibliothèque à certains moments de la session et la pérennité de cette mesure a été appréciée par le personnel enseignant. Soulignons toutefois que l'absentéisme de la population étudiante demeure préoccupant du point de vue enseignant.

Cette année, ce ne sera pas tant la pandémie que les pannes électriques qui auront forcé les personnes enseignantes à réaménager leurs contenus de cours ou leurs évaluations. En effet, le 27 octobre et le 25 avril, le Collège a dû lever les cours durant la journée. Le 6 avril, malgré des conditions routières et piétonnières difficiles combinées à des pannes généralisées, le Collège n'a pas pris la décision de lever les cours, faisant ainsi reposer la décision du maintien ou non des cours sur le personnel enseignant. L'équipe enseignante de la Commission des études a déploré cette situation et a fait part de plusieurs préoccupations et enjeux en lien avec les réaménagements pédagogiques sans possibilité de reprise, surtout en fin de session. Comme il est fort probable que de telles situations se répètent à l'avenir, il a été suggéré d'évaluer la possibilité de prévoir une marge de manœuvre dans les prochains calendriers scolaires afin de permettre une reprise de cours, le cas échéant.

Par ailleurs, plusieurs présentations ont été faites en Commission des études cette année sur divers objets, tels que : portail EDI, module antiplagiat, portail étudiant Omnivox, évaluation en contexte d'intelligence artificielle et sensibilisation aux troubles langagiers.

Enfin, c'est avec tristesse que les membres de la Commission des études ont dû procéder à l'adoption d'une recommandation à l'effet de fermer le programme de Techniques d'impression. Le programme d'Infographie en prémédia est quant à lui suspendu, c'est-à-dire qu'aucune nouvelle personne étudiante n'a été admise pour l'année 2023-2024. Avec cette fermeture et cette suspension, le Collège perd une expertise importante et des personnes compétentes et investies depuis de nombreuses années. Le hasard aura fait en sorte que deux collègues, issus de chacun de ces deux départements, faisaient partie de l'équipe enseignante de la Commission des études de cette année.

En plus du comité d'ordre du cours (constitué du Directeur des études, du représentant des professionnel-le-s et de la vice-présidente aux affaires pédagogiques du SPECA) qui se réunit avant chaque rencontre de la CÉ, 10 comités de travail ont été actifs cette année. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de ce qui a occupé les enseignant-e-s siégeant sur ces comités.

COMITÉ DE SUIVI DE LA RÉUSSITE

En 2022-2023, le comité se sera réuni 10 fois.

Afin de rendre compte de ses réalisations, nous présentons ci-dessous les principaux travaux menés en lien avec les différents objets de son plan de travail.

DALIA

En ce qui concerne le modèle institutionnel de suivi de la réussite, le comité de la réussite a suivi les travaux d'implantation de DALIA pilotés par le Service du cheminement scolaire et a émis son avis par rapport au formulaire de consentement adressé aux étudiant-e-s.

Balises éthiques pour des projets d'aide à la réussite

Le comité a finalisé son travail concernant les balises éthiques et a créé l'Outil d'aide à la réflexion lors d'implantation d'un projet de réussite départemental qui a été adopté par la Commission des études le 7 février dernier et qui a été diffusé auprès de la communauté.

Reconnaissance des étudiant-e-s performant-e-s

En 2021-2022, le comité avait reçu, de la part d'un étudiant, la proposition d'analyser la faisabilité de reconnaître la performance étudiante par l'envoi d'une lettre de reconnaissance par la Direction. Le comité a poursuivi sa réflexion liée à la demande et bien qu'il n'ait pas encore statué sur la manière de procéder, le comité a avancé sa réflexion quant à un programme de reconnaissance des personnes étudiantes les plus performantes dans chacun des programmes d'études.

Omnivox

Le comité a reçu comme mandat de la Direction des études d'évaluer quel serait le meilleur moyen de favoriser une utilisation optimale d'Omnivox en contexte d'enseignement et ce dossier est travaillé conjointement avec le CAPTIC pour élaborer un guide des meilleures pratiques. Il a aussi rencontré le COMIDA pour évaluer comment des travaux pourraient être menés conjointement.

Divers

Au fil de l'année, le comité a aussi été appelé à donner son avis sur le positionnement de la semaine de relâche, les robots conversationnels utilisés dans certains établissements scolaires, les pratiques à impact élevé en enseignement et divers projets. Il a particulièrement suivi l'avancement de la diffusion des données d'ÉCOBES dans les départements et les services et a pris connaissance des pistes d'action formulées au cours des ateliers. Cette vaste consultation servira notamment à soutenir la formulation de recommandations qui seront finalisées et diffusées pendant l'année 2023-2024.

COMITÉ SUR L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ DES APPRENANT·E·S

Le comité s'est réuni à huit reprises au cours de l'année.

Les travaux du comité se répartissent en cinq axes :

- **Axe 1** : Conception universelle de l'apprentissage
- **Axe 2** : Soutien aux étudiant·e·s allophones
- **Axe 3** : Vigie des besoins des étudiant·e·s en situation de vulnérabilité
- **Axe 4** : Analyse des besoins pour les enseignant·e·s et les étudiant·e·s de la formation continue et des cours d'été
- **Axe 5** : Présentation d'expérience en inclusion

Quatre sous-comités ont vu le jour portant respectivement sur les axes 1 à 4.

- Le sous-comité de l'axe 1 s'est rencontré à deux reprises. Il a étudié la possibilité pour la personne étudiante fréquentant le SAIDE de réaliser ses évaluations en classe.
- Le sous-comité de l'axe 2 s'est rencontré à 3 reprises. Il a cherché à établir les besoins des étudiant·e·s allophones.
- Le sous-comité de l'axe 3 s'est rencontré à 3 reprises. Il a effectué une vigie des ressources offertes au Collège et des manières de les promouvoir. Le comité s'est questionné sur l'accès à l'équipement numérique et son utilisation.
- Le sous-comité de l'axe 4 s'est rencontré à cinq reprises. Il a exploré les besoins de la population étudiante à la formation continue et aux cours d'été.

Autrement, le comité a été consulté concernant la gestion et les conséquences des demandes d'examens faites tardivement au SAIDE. Par ailleurs, il a été consulté au sujet des problématiques rencontrées par le nombre croissant des demandes pour réaliser les évaluations au SAIDE.

Le comité a accueilli différentes personnes-ressources en lien avec son axe 5 :

- Naïla Payment-Randhawa, responsable des cohortes en AEC intensives (au sujet de l'axe 4)
- Michel Éric Gauthier, enseignant (au sujet de son atelier d'activité socioprofessionnelle pour étudiant·e·s à besoins particuliers)

COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU CYCLE DE GESTION DES PROGRAMMES (PCGP)

Le comité s'est rencontré 17 fois. Une plénière portant sur la consultation effectuée sur le guide d'application de la *Politique du cycle de gestion des programmes* (PO-05, PCGP) a eu lieu le 13 octobre 2022. Les commentaires obtenus permettront au comité non seulement d'effectuer les ajustements nécessaires dans le guide, mais également d'ajouter des précisions au projet de révision de la PO-05. La presque totalité des rencontres tenues par le comité a été consacrée à cette révision dont les objectifs étaient notamment de préciser le statut des disciplines dans le cadre d'une actualisation ou d'une élaboration de programme, de déterminer un cadre définissant le cycle de gestion de la formation

générale, et de remanier l'article 7.04 portant sur la phase d'élaboration ou d'actualisation du programme de DEC. Ces travaux se poursuivront à l'automne 2023, notamment pour présenter les résultats à la communauté et recueillir les commentaires.

À l'automne 2022, le comité a déposé à la Commission des études le plan de consultation du cadre de référence du descriptif de cours, celui-ci y a été adopté. Cependant, le comité n'a pas encore pu tenir une plénière sur la consultation tel qu'il avait été prévu.

Par ailleurs, à l'hiver 2023, le comité a terminé la rédaction de trois guides destinés aux personnes étudiantes désignées à siéger aux comités élargis de programmes. Ces guides se veulent des outils de vulgarisation qui indiquent le rôle de la personne étudiante lors de la validation des projets de programmes, des bilans-synthèses et des modifications aux grilles et descriptifs.

COMITÉ SUR LA PIEA

Le comité de révision de la PIEA s'est réuni 15 fois au cours de l'année 2022-2023. Les rencontres de l'automne 2022 ont été consacrées essentiellement aux modifications et à la réécriture de certains articles à la suite de l'analyse des commentaires recueillis lors de la consultation de la session d'hiver 2022. Une deuxième période de consultation s'est tenue entre les 21 février et 24 mars 2023 dans les départements et services du Collège et une séance de discussion a eu lieu le 21 mars 2023.

Le projet final de PIEA révisée a été déposé le 4 avril à la Commission des études. L'adoption de la version finale de la PIEA est prévue à la CÉ du 23 mai et l'adoption par le Conseil d'administration est prévue le 14 juin 2023.

Le comité avait également pour responsabilité de proposer des assouplissements à la PIEA dans le contexte de la COVID, mais la levée des mesures sanitaires par le gouvernement en a disposé.

COMITÉ DES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (CAPTIC)

À la fin de l'année 2022-2023, le CAPTIC se sera réuni à huit reprises.

Cette année, le Comité avait un ambitieux plan de travail : réflexions sur le *Plan d'action numérique* gouvernemental, réflexions sur les balises pour l'enseignement à distance pour les cours d'été et l'enseignement régulier, analyse des enjeux pédagogiques liés à la citoyenneté à l'ère du numérique, analyse des demandes d'immobilisation en lien avec les TIC, réflexion sur les impacts environnementaux liés à l'utilisation des équipements électroniques et veille sur les enjeux éthiques liés à l'utilisation de l'intelligence (IA) en éducation.

De ce plan de travail, seule l'analyse des demandes d'immobilisation a été complétée. En effet, conformément à la lettre d'entente à cet effet, le comité a validé les demandes d'immobilisation TIC en vue de les recommander à la Commission des études.

Toutefois, certains sujets ont été présentés aux membres du comité, par exemple, le ménage de la plateforme Moodle, le module antiplagiat élaboré par Matthieu Tisserand et son équipe, le déploiement d'AppsAnywhere, ainsi que les tests du Bureau de l'innovation et du développement technopédagogique (BINT) sur de nouveaux écrans interactifs.

Finalement, des inquiétudes ont été soulevées par les enseignant·e·s siégeant sur ce comité notamment en lien avec les sujets suivants : la sécurité des données informatiques à la suite des événements au Collège Montmorency et au Cégep de Saint-Félicien; le roulement et la pénurie de personnel à la DTI; l'abolition de la téléphonie au Collège et le mécontentement qui s'en est suivi; la possibilité de retirer certains locaux de classe pour les locations temporaires pour éviter les bris; la venue de ChatGPT; la panne d'Intranet et le délai d'action de la DTI à ce sujet. Les enseignant·e·s siégeant sur le CAPTIC ont en effet ramené les préoccupations de leurs collègues à un point présent à l'ordre du jour de chaque rencontre, soit *Besoins des enseignant·e·s et des étudiant·e·s*.

COMITÉ DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES

Le comité des activités de programmes s'est rencontré à sept reprises au cours de l'année 2022-2023. Deux rencontres ont eu lieu à l'automne, notamment pour mettre à jour certains documents et formulaires ainsi qu'assurer la transition de la DAEPE sur ce comité. Comme toute la ressource avait été octroyée pour l'année 2022-2023, il n'y a pas eu d'appel de projets pour la session d'hiver 2023. Lors de l'appel de projets pour l'année 2023-2024, le comité a procédé à l'analyse de 11 demandes en disposant de 2,5 ETC pour ce concours comme stipulé dans la lettre d'entente sur les règles de répartition des ressources enseignantes. À ce jour, 2,175 ETC ont été octroyés, ce qui veut dire qu'il y aura un appel de projets pour la session d'hiver 2024.

COMITÉ SUR L'INTERNATIONALISATION

Le comité a tenu six rencontres à la session d'automne 2022. Les membres du comité ont présenté le projet de la *Politique d'internationalisation* (PO-26) modifié le jeudi 13 octobre. La période de consultations de la PO-26 s'est échelonnée du 14 octobre au 2 décembre. Les membres du comité ont ensuite colligé les commentaires. En raison d'une situation ponctuelle entraînant une diminution du personnel au Bureau des activités internationales (BAI), les travaux du comité ont été suspendus à la session d'hiver et une seule rencontre a eu lieu. Les corrections à la PO-26 seront remises au plan de travail 2023-2024, ainsi que la rédaction du guide d'application de la politique.

COMITÉ POUR L'ORGANISATION DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Il y a eu 15 rencontres du comité durant l'année (9 à l'automne et 6 à l'hiver), par rapport à une dizaine les années précédentes. Le colloque pédagogique a eu lieu les 11 et 12 janvier 2023. Il s'est déroulé pour la première fois en mode hybride, avec des participant·e·s en présence et d'autres à distance via Zoom. Ce modèle ayant demandé beaucoup d'efforts, il devra être figé. Le thème cette année était *Environnements pédagogiques ouVERTS — regards multiples*. Les captations vidéo des différentes activités ont été rendues disponibles sur le site du Collège à l'adresse suivante : <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/colloque-pedagogique>.

En parallèle, un salon d'exposants était installé à la bibliothèque, où ceux-ci présentaient divers outils pédagogiques. Le colloque a été clôturé par une activité du Programme santé mieux-être (PSME) le 12 janvier à midi, suivie ensuite d'une autre pour la reconnaissance du personnel. Au total, il y a eu 246 participant·e·s, qui se sont montré·e·s très satisfait·e·s (une modeste augmentation par rapport aux années passées). Le comité devra se pencher sur les façons d'accroître la participation.

COMITÉ POUR LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Cette année, le Comité pour la reconnaissance professionnelle s'est réuni cinq fois.

Comme chaque année, le comité avait comme principal mandat de préparer l'appel de candidatures pour la Mention d'honneur de l'AQPC, et, par la suite, de procéder à l'évaluation des candidat·e·s. Le comité a retenu cette année la candidature de Yves Vaillancourt, enseignant au Département de philosophie. L'édition 2023 du Colloque de l'AQPC, lors duquel les récipiendaires de la mention sont mis à l'honneur, aura lieu à Rivière-du-Loup.

En collaboration avec le Service des communications, le comité a amorcé une mise à jour de la page du site web de la reconnaissance professionnelle afin d'y intégrer un « tableau d'honneur » où les récipiendaires des prix passés pourraient être présentés. Une révision de la page recensant les prix existants a également été entamée.

Cette année, le comité a également aidé à promouvoir l'existence d'autres prix, notamment les prix Hublo et d'autres catégories de prix de l'AQPC.

COMITÉ DES COURS COMPLÉMENTAIRES

Le comité sur les cours complémentaires a poursuivi les travaux de réflexion amorcés l'an dernier dans l'objectif d'établir un processus clair et transparent de gestion des cours complémentaires. D'ici la fin de l'année 2022-2023, le comité se sera réuni à 13 reprises.

Durant l'automne 2022, les membres du comité ont travaillé sur une recension des bonnes pratiques dans le réseau collégial par l'analyse des documents associés à la gestion des cours complémentaires de 12 collèges ciblés. Cet exercice réalisé en collaboration avec certaines personnes professionnelles du Collège a permis au comité d'établir un gabarit de balises à produire pour le Collège Ahuntsic.

À l'hiver 2023, les membres du comité ont amorcé la rédaction des balises et la révision des orientations institutionnelles sur les cours complémentaires. En parallèle, le comité a conçu un questionnaire pour connaître la perception des personnes étudiantes sur l'offre de cours complémentaires. Le sondage a eu lieu en mars 2023 avec un taux de réponse de 80 % sur un échantillon total de 3450 potentiels répondants. L'interprétation des résultats du sondage permettra d'ajuster le travail de rédaction entamé sur les nouvelles balises.

Pour l'année 2023-2024, le comité prévoit de terminer la rédaction et d'établir un plan de consultation auprès des différentes parties prenantes au Collège Ahuntsic sur les nouvelles balises et les orientations pour les cours complémentaires.

PISTES POUR L'ANNÉE 2023-2024

En plus des travaux en cours dans les différents comités, voici quelques-uns des dossiers pour lesquels une vigilance sera de mise :

- **Enseignement à distance (EAD) :** L'enseignement à distance demeure un dossier pour lequel toute notre vigilance sera nécessaire. Il faudra notamment assurer un suivi des projets-pilotes d'EAD dans les AEC pour lesquels les balises pédagogiques ont déjà été adoptées et veiller à ce que l'ensemble des projets respectent ces balises.
- **Élaboration du programme d'agriculture urbaine :** Assurer un suivi en Commission des études et veiller à ce que les processus prévus à la PCGP soient respectés dans le cadre de cette élaboration.
- **Intelligence artificielle :** L'intelligence artificielle se déploie de différentes manières dans l'éducation actuellement, et soulève plusieurs questions, que ce soit en ce qui concerne les outils prédictifs comme DALIA en passant par ChatGPT et son impact notamment sur nos pratiques d'évaluation. Certains enjeux semblent parfois sous-estimés par la Direction, et il faudra s'assurer que les préoccupations enseignantes soient considérées sur ces questions.
- **Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) :** Assurer un suivi sur les projets mis en place dans le cadre du PARES et faire preuve de vigilance à l'égard de certaines de ses orientations afin que l'autonomie professionnelle enseignante soit respectée. Le dossier des premiers cours de français et de philosophie sera à suivre de près puisqu'il est prévu que les deux comités de travail du ministère de l'Enseignement supérieur remettent leurs rapports à la fin de la présente année scolaire.
- **Politique du cycle de gestion des programmes (PCGP) :** Une consultation sur les travaux de révision de la PCGP est prévue cet automne.
- **Cours complémentaires :** La communauté sera également consultée sur les nouvelles balises et les orientations pour les cours complémentaires.

Comité de délégué·e·s

Marie-Ève Raymond Lalande

Département d'archives médicales

Caroline Leduc

Département de biologie
et biotechnologies

Sonia Bourgeois

Département de chimie

Jacques Blondin/Lisa Sfriso

Département de cinéma et d'histoire
de l'art (cinéma)

Marilou St-Pierre

Département de cinéma et d'histoire
de l'art (histoire de l'art)

Maxime Godin

Département d'éducation physique

Josée Migraine/Marie-Ève Bélanger

Département de français et lettres

Mathieu St-Jean

Département de génie civil, géomatique
et dessin technique (géomatique)

Frédéric Adam

Département de génie civil, géomatique
et dessin technique (génie civil)

Mohamed Otmani

Département de génie électrique

Diderot Déraillat Tadjia

Département de génie industriel

Marie-Hélène Hofbeck

Département de gestion

Philippe Fortin/Geneviève Fredette

Département de graphisme

Marie-Josée Béliveau

Département d'histoire et géographie

Josée Bourdon

Département d'infographie

Nicola Grenon

Département d'informatique

Benoît Tougas

Département d'impression

Alexandre-D. Lahaie

Département de langues
(langues modernes)

Todd Stones/Dennis Divsic

Département de langues (anglais)

Stéphanie Sampson/

Laura-Marie Balsalobre

Département de mathématiques

Ahmed Labassi

Département de mécanique du bâtiment

Julie Milette

Département de médecine nucléaire
et d'électrophysiologie médicale (EPM)

Michèle Bastien

Département de médecine nucléaire
et d'électrophysiologie médicale (MN)

Émilie Anne Chartier

Département de philosophie

Ariane Dumont

Département de physique

Élisabeth Lalonde

Département de radiodiagnostic

Chantale Messier

Département de radio-oncologie

Josiane Robidas

Département de sciences sociales
(anthropologie)

Sylvain Ferland/Jérémie Dion

Département de soins préhospitaliers
d'urgence

Roxanne Larocque

Département de techniques auxiliaires
de la justice

Le Comité de délégué·e·s s'est réuni trois fois cette année. La première rencontre aura permis de présenter le rôle de délégué·e ainsi que le *Plan d'action pour dynamiser la vie syndicale* adopté en AG le 18 novembre 2018. Cette première rencontre, comme les deux suivantes, aura été l'occasion pour les personnes déléguées d'échanger à propos des moyens efficaces pour inviter les nouvelles personnes de leur département à devenir membres du SPECA et, plus largement, à encourager la participation aux activités syndicales. Quelques exemples d'idées qui ont émané de ces rencontres :

- Modifier la disposition des tables pour les AG qui ont lieu à la cafétéria;
- Rendre plus accueillante et invitante la mystérieuse porte grise du G1.045;

- Créer un espace commun pour partager diverses activités sociales;
- Favoriser les contacts « un à un » avec les collègues de son département;
- Et plusieurs autres idées intéressantes!

Les délégué·e·s ont également invité leurs collègues à indiquer leur niveau d'intérêt pour les activités de mobilisation, ce qui a permis la création d'une liste de plus d'une centaine de personnes prêtes à se mobiliser à différents degrés pour des activités syndicales.

Tout au long de l'année, les personnes déléguées ont également assuré la transmission d'informations, par courriel ou en personne, aux membres de leur département. De plus, en continuité avec la nouvelle pratique initiée en 2022-2023, certain·e·s délégué·e·s ont participé à l'une des tournées de la SPECA-mobile avec un·e membre de l'exécutif.

Enfin, le Comité de délégué·e·s a concentré ses efforts sur la présence et la ponctualité aux AG, et l'on peut dire que ces efforts ont porté fruit. En effet, le quorum a été atteint très rapidement pour quatre des cinq AG de l'année, ce qui nous a permis de commencer plus tôt que par le passé. Bien qu'il soit possible que l'appât d'amuse-gueules et de *cupcakes* ait joué son rôle, nous préférons croire que les efforts de nos délégué·e·s ont eu leur effet dans bon nombre de départements. On remarque par ailleurs un certain renouvellement des membres qui viennent aux AG puisque malgré les retraites des dernières années, le nombre de personnes présentes en AG est très similaire à la période pré-pandémique.

Félicitations à toutes les personnes déléguées pour leur engagement et disponibilité!

Comité École et société

Julie Cloutier

Département de philosophie

Laurence Daigneault Desrosiers

Département de français et lettres

Cynthia Falaise

Département de sciences sociales (science politique)

Julie Gauthier

Département de sciences sociales (anthropologie)

Caroline Joly

Département de sciences sociales (sociologie)

Jean-François Millette

Département d'histoire et géographie (histoire)

Carly Milorin

Département de radio-oncologie

Josiane Robidas

Département de sciences sociales (anthropologie)

Le comité sur le racisme systémique a été formé l'an dernier. Il s'agit d'un comité ouvert auquel les personnes enseignantes du Collège peuvent se joindre à tout moment. Cette année, le comité a tenu cinq rencontres, ce qui aura permis aux membres du comité de poursuivre la réflexion et de dégager certains enjeux, notamment en ce qui concerne les obstacles à l'embauche de personnes issues de communautés ethnoculturelles minorisées. L'importance d'avoir des pratiques syndicales inclusives favorisant la participation du plus grand nombre a aussi été identifiée comme une priorité pour le comité.

Un midi-causerie a également été organisé à la session d'automne 2022, auquel des collègues de différents départements du Collège ont participé afin d'échanger à propos des transformations institutionnelles pouvant accroître la diversité et favoriser l'inclusion des personnes issues des communautés ethnoculturelles. Les discussions tenues lors de ce midi-causerie ont permis de constater le chemin accompli au Collège au fil des ans, mais également tout ce qu'il reste à faire. Certains départements réfléchissent d'ailleurs actuellement aux moyens à prendre pour réduire les obstacles à l'embauche pour certaines candidatures. Afin de s'inspirer des bons coups qui existent ailleurs, des membres du comité sont allés à la rencontre de collègues d'autres exécutifs syndicaux, qui ont partagé certaines de leurs expériences. Un article a en outre été écrit à cet effet dans le *SPECA-Hebdo* au cours de la session d'hiver.

De plus, des démarches ont été réalisées pour que le comité prévu à la *Politique sur l'accès à l'égalité en emploi* (PO-17) reprenne ses activités. Si le comité a été réactivé, du moins sur papier (toutes les personnes le composant ont été désignées par leur instance respective), aucune rencontre n'a encore eu lieu. La réactivation de ce comité serait judicieuse dans un contexte où nous voulons agir contre le racisme systémique et adopter des pratiques institutionnelles favorisant la diversité et l'inclusion. En effet, ce comité doit notamment faire les recommandations appropriées sur le suivi de l'implantation du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) et étudier tout problème en découlant.

Enfin, dans la foulée des travaux du comité, l'assemblée syndicale du 4 mai dernier a adopté une recommandation invitant ses représentant-e-s à :

- Favoriser des pratiques syndicales inclusives et non discriminatoires visant notamment à combattre le racisme systémique, afin d'améliorer la participation de toutes les personnes membres du SPECA et la représentativité des personnes élues;
- Rechercher et soutenir activement des mesures de redressement, d'égalité des chances et de soutien afin d'accroître la diversité au sein du personnel et des départements, particulièrement la diversité ethnoculturelle;
- Réclamer que le comité d'accès à l'égalité prévu à la PO-17 soit actif et qu'un minimum de 4 rencontres soient tenues par année.

Comité de perfectionnement

Mohand Atroun

Département d'informatique

Marie-France Beauchemin

Département de graphisme

Éliane Delisle

Département de génie civil, géomatique et dessin technique (génie civil)

Marlène Fréchette

Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale (MN)

Colette Sigouin

Département d'infographie

Bernard St-Louis

Département de sciences sociales (psychologie)

Lana Véronneau

Département de radiodiagnostic

Pour l'année scolaire 2022-2023, le Comité de perfectionnement des enseignant-e-s disposait d'un financement annuel de 97 500,00 \$ (195 \$ par enseignant-e à temps complet selon les dispositions de la clause 7-1.01 de la convention collective), ce à quoi s'est ajouté le solde cumulé des années antérieures de 223 105,66 \$, pour un budget total estimé à 320 605,66 \$.

Après cinq rencontres, en date du 12 mai 2023, environ 130 demandes de perfectionnement ont été traitées par le Comité de perfectionnement, pour un montant total de 49 450,31 \$ jusqu'à maintenant. Ces données incluent huit demandes de remboursement, pour un montant de 2 221,31 \$, effectuées dans le cadre du projet pilote mis en place cette année et visant l'accès aux fonds de perfectionnement au personnel enseignant chargé de cours.

Comparativement à la même époque l'année dernière, le comité a donc déjà traité plus de demandes et le montant dépensé est plus élevé. Le bilan annuel se situera encore en dessous du niveau prépandémique, mais la tendance est à la hausse depuis le retour en présence. Néanmoins, la décision de maintenir le taux de remboursement à 100 % (prise en octobre 2021) paraît toujours justifiée.

Outre une majoration des montants alloués pour les frais de séjour et de déplacement, les travaux de révision de la politique n'ont toujours pas repris, malgré le besoin manifeste qu'elle soit rafraîchie afin d'améliorer l'accès à ces fonds qui sont là pour répondre aux besoins en perfectionnement des membres du SPECA.

Une opportunité de relancer ces travaux viendra possiblement en septembre prochain lors du bilan complet du projet pilote mentionné plus haut. En effet, conformément au mandat adopté le 18 mai 2022, il est prévu que le Comité de perfectionnement formule, à la suite du bilan, une ou des recommandations à l'assemblée du SPECA dans l'optique d'inscrire formellement les modalités du projet à la politique.

ÉVOLUTION DES BUDGETS ANNUELS DEPUIS 2011

Le tableau récapitulatif ci-dessous fait état du budget disponible pour une année donnée sur une base prévisionnelle et sous réserve de vérification des états financiers (allocations ETC) du Collège pour l'année précédente.

ANNÉE	SOLDE AU 30 JUIN PRÉCÉDENT	FINANCEMENT ANNUEL (E.T.C.)	TOTAL DISPONIBLE	DÉPENSES	DATE DU RAPPORT
2012-2013	58 385,55 \$	98 340,45 \$	156 726,00 \$	98 166,73 \$	Septembre 2013
2013-2014	58 559,27 \$	97 379,10 \$	155 938,37 \$	134 742,99 \$	Septembre 2014
2014-2015	21 195,38 \$	97 326,45 \$	118 521,83 \$	87 236,61 \$	Septembre 2015
2015-2016	31 285,22 \$	96 569,85 \$	127 855,07 \$	83 917,50 \$	Septembre 2016
2016-2017	43 937,57 \$	96 569,85 \$	140 507,42 \$	77 525,74 \$	Septembre 2017
2017-2018	62 981,68 \$	92 537,25 \$	155 518,93 \$	90 244,21 \$	Septembre 2018
2018-2019	65 274,72 \$	90 825,15 \$	156 099,87 \$	87 371,19 \$	Septembre 2019
2019-2020	68 728,68 \$	91 037,70 \$	159 766,38 \$	50 023,94 \$	Septembre 2020
2020-2021	109 742,44 \$	98 180,55 \$	207 923,44 \$	30 974,12 \$	Septembre 2021
2021-2022	176 949,32 \$	97 100,50 \$	274 049,82 \$	50 944,16 \$	Septembre 2022
2022-2023	223 105,66 \$	97 500,00 \$ (500 ETC prévus en octobre 2022 à réévaluer en septembre 2023 (x 195\$))	320 605,66 \$	49 450,31 \$	Mai 2023

Comité-conseil de la recherche

Ginette Cartier

Représentante pour la formation préuniversitaire
Département d'histoire-géographie

Éliane Delisle

Représentante de la formation technique
Département de génie civil, géomatique et dessin technique

Caroline Proulx

Représentante de la formation générale
Département de français et lettres

Le comité a tenu six réunions (virtuelles) : trois à l'automne, trois à l'hiver. Sur les 11 projets analysés, un seul a été refusé.

Aussi, au chapitre de la problématique soulevée depuis quelques années par les projets Performa en ce qui a trait à la nature de ces projets (recherche ou expérimentation), le comité a adopté une résolution (proposée à la Direction des études) à l'effet que les projets Performa soient considérés comme des projets d'expérimentations pédagogiques et non des projets de recherche. Cependant, tout projet Performa peut faire l'objet d'une analyse attentive de la part du comité en vue d'en améliorer la qualité.

Comité santé et de sécurité au travail

Chantal Asselin

Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale (MN)

Éric Athlan

Département de biologie et de biotechnologies

Jean-François Dubuc

Département de mécanique du bâtiment

Isabelle Héroux (substitut)

Département de biologie et de biotechnologies

- **Dates de rencontre :** 13 juin 2022; 19 septembre 2022; 5 décembre 2022; 13 mars 2023.
- **Covid 19 :** Depuis la levée des mesures sanitaires, le comité n'a pas été saisi de nouveaux enjeux relatifs à la Covid 19.
- **Transport de l'argon :** L'argon est un gaz plus lourd que l'air qui, même s'il n'est pas toxique, est susceptible de causer la suffocation s'il est présent en quantité suffisante pour déplacer l'oxygène ambiant. Une procédure a été mise en place pour permettre un transport et un entreposage sécuritaire de l'argon dans le Collège.
- **Détecteur à oxygène :** Suite au déclenchement de l'alarme d'un détecteur à oxygène dans le local C2.240, les pompiers ont été contactés. Il a été constaté que le niveau d'oxygène était en fait correct. Le détecteur a été recalibré, et de nouveaux appareils portatifs ont été commandés.
- **Guide à l'égard des personnes enceintes :** Le comité poursuit ses travaux concernant le guide à l'égard des personnes enceintes. Plusieurs enjeux sont à prendre en compte dans ce dossier complexe :
 - Le Collège et les enseignant·e·s ont un devoir de diligence raisonnable concernant le maintien de la sécurité des personnes enceintes et du fœtus dans le cadre des activités de laboratoire, des activités physiques ou de tout autre contexte potentiellement dangereux pour les participant·e·s.
 - Les enseignant·e·s, les départements et le Collège n'ont pas l'expertise légale pour décider si des mesures de retrait du cours doivent être mises en œuvre.
 - Les mesures de retrait, si elles s'appliquent, ne doivent pas être de nature discriminatoire et le Collège a le devoir légal d'accommoder les personnes enceintes dans la mesure du possible.
 - Dans le cas des laboratoires, l'utilisation des produits dangereux est appelée à évoluer en fonction du temps et des cours visés et l'obtention d'une opinion médicale peut exiger un temps trop long pour que la personne étudiante puisse espérer poursuivre le cours sans préjudice.

Le comité évalue présentement la possibilité d'obtenir un avis médical concernant les produits dangereux les plus souvent utilisés en laboratoire afin de pouvoir émettre un avis rapide lorsqu'une personne enceinte se manifeste. Cela éviterait de devoir demander, à la pièce, un nouvel avis à chaque personne et pour un éventail de cours restreint, comme c'est le cas présentement.

Le Département de chimie a fourni la liste de ses produits habituels, le Département de Biologie et biotechnologies va lui emboîter le pas prochainement.

Il est possible qu'un travail semblable soit fait au niveau de l'ergonomie mais ce sujet n'a pas encore été précisé.

- **Mise à jour de la directive D-09 (attribution des équipements de protection individuelle - EPI) :** La directive est en cours de mise à jour par le Bureau de santé et sécurité (BSS) et les différentes directions du Collège.
- **Application de la D-23 (inspection et contrôle des lieux et du matériel) :** Le suivi des mesures correctives demandées dans le cadre des inspections effectuées par les technicien-ne-s en travaux pratiques a besoin d'être mis à jour afin de clarifier la façon de communiquer les correctifs apportés et le point de chute administratif de ces communications. La fréquence des inspections doit également être revue ainsi que la liste des personnes en charge de les effectuer dans chaque des départements.
- **Mise à jour de la directive D-15 concernant la radioprotection :** La directive a été mise à jour et adoptée par le CA du 14 juin 2022.
- **Téléphones d'urgence :** La plateforme Teams est jugée peu conviviale en cas d'urgence, étant donné qu'elle implique généralement de se connecter à un ordinateur. Il a été accepté de maintenir des téléphones physiques dans certaines zones susceptibles de devoir communiquer rapidement en cas d'urgence (laboratoires, piscine...).
- **Plan de mesures d'urgence :** Un nouveau système de hautparleurs sera mis en place à l'automne 2023 dans tous les locaux du Collège afin de faciliter la communication en cas d'urgence. Deux formations sur tireur actif ont été offertes à toute la communauté le 19 décembre 2022 et le 26 janvier 2023. Des serrures ont été commandées pour les locaux qui n'en possédaient pas. De nouvelles formations et vidéos sont en préparation pour présentation dans la prochaine année.
- **Formation SIMDUT :** Nos formations SIMDUT arrivent à échéance en ce qui concerne le volet « gestion de déversement ». Le BSS est à la recherche d'une personne ou d'une entreprise capable d'offrir une formation adaptée à nos besoins.
- **Application de la nouvelle loi concernant la sécurité des personnes en stage :** La nouvelle loi encadrant la sécurité des personnes en stage nous oblige à revoir certaines de nos pratiques. Le Collège est maintenant directement responsable de la sécurité des stagiaires et il est difficile (voire impossible) d'examiner tous les milieux de stages pour en assurer la conformité avec les lois et règlements. Un comité incluant plusieurs enseignant-e-s impliqué-e-s dans la gestion des stages a été formé afin d'évaluer l'impact de la nouvelle loi et la façon dont nous pourrions nous y conformer (voir *Comité sur les stages*, p. 39).
- **Responsable en santé et sécurité du travail (RSS) :** La nouvelle loi sur la santé et sécurité au travail entrée en vigueur le 6 avril 2022 exige que les syndicats nomment un-e responsable en santé et sécurité au travail.

Le choix du ou de la représentant-e doit être entériné par tous les syndicats du Collège et cette personne devrait consacrer environ 120 heures de travail par année à cette tâche. Les trois fonctions de cette personne seront de faire l'inspection des lieux de travail, de faire des recommandations au comité de santé et de sécurité et de porter plainte à la CNESST au besoin.

Des discussions intersyndicales et patronales sont encore en cours pour finaliser ce dossier dans la prochaine année.

Comité permanent visant la prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence et des violences à caractère sexuel (PO-34, PO-35¹)

Caroline Joly – Hiver 2023

Département de sciences sociales (sociologie)

Elsa Myotte – Automne 2022

Département de graphisme

Sophie Roy

Département de sciences sociales (science politique)

Au cours de l'année 2022-2023, le Comité permanent s'est rencontré à sept reprises, quatre fois à la session d'automne et trois fois à la session d'hiver. Dès la deuxième rencontre, Stéphanie Archambault, nouvelle secrétaire générale et directrice des affaires juridiques, a pris la relève de sa prédécesseure, Geneviève Drapeau, à la barre du comité.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX

- **Bilan 2021-2022 des activités du BIP** : Ce bilan démontre une augmentation des demandes adressées au Bureau d'intervention et de prévention, dont la plupart proviennent du personnel du Collège. On note également qu'un nombre plus élevé de personnes ont suivi la formation obligatoire sur les violences à caractère sexuel par rapport à l'an dernier, mais la proportion reste plutôt faible, à 18 % pour la population étudiante et à 29 % pour les personnes employées.
- **Modification à la PO-35** : Le comité a été consulté sur des modifications à apporter à la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel au Collège* pour tenir compte de changements législatifs. Une personne ayant déposé une plainte en vertu de la PO-35 peut dorénavant demander au Collège de lui fournir les renseignements relatifs aux suites qui ont été données à sa plainte, soit l'imposition ou non d'une sanction ainsi que les détails et les modalités de celle-ci, le cas échéant.
- **Liste de personnes enquêtrices et médiatrices** : Conformément aux PO-34 et PO-35, le comité a adopté la mise à jour annuelle de la liste de personnes enquêtrices et médiatrices potentielles, à l'interne et à l'externe.
- **Réflexion sur la diversité** : Le comité a amorcé à l'automne une réflexion sur l'intégration au sein du comité de personnes issues de minorités ethnoculturelles et sexuelles et de personnes en situation de handicap. L'expertise de l'équipe EDI a été sollicitée. Il a été décidé que trois sièges d'observateurs seraient ajoutés au Comité permanent et l'EDI va aider le comité à combler ces sièges pour la prochaine session.
- **Éclaireuses et éclaireurs** : Le lancement du projet des éclaireuses et des éclaireurs s'est déroulé le 16 mars dernier. Près d'une soixantaine de personnes du Collège ont déjà reçu la formation requise pour jouer ce rôle auprès des membres de la communauté collégiale qui recherchent de l'information en lien avec les politiques PO-34 et PO-35. Un pictogramme représentant une ampoule suspendue et allumée permet maintenant de les identifier. La liste des éclaireuses et éclaireurs, par lieu et par type d'emploi, est disponible sur le site du Collège.

1. [Politique pour contrer la discrimination, le harcèlement psychologique et la violence \(PO-34\)](#)

[Politique visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel au Collège \(PO-35\)](#)

- **Semaine de sensibilisation et de prévention des VACS :** La seconde édition de cette semaine a eu lieu du 3 au 6 avril. La programmation incluait plusieurs conférences – *Le consentement, l'alcool et les outils de prévention, Démystifier les processus, Parcours de survivante* et *Conférence sur le rétablissement* –, la projection du documentaire *Quand punir ne suffit pas*, un lunch avec les éclaireuses et éclaireurs, des expositions et un Salon des exposants. Certaines de ces activités ont été reconnues comme formations obligatoires sur les violences à caractère sexuel. Le taux de participation, tant du personnel que de la population étudiante, a malheureusement été très faible.
- **Travaux des sous-comités :** Les sous-comités *Civilité au travail* et *Trousse VACS*, harcèlement et discrimination ont des travaux qui sont en cours. Ces travaux seront reportés au prochain plan de travail.

Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)

Pierre-Marc Arseneault

Département de chimie

Hélène Jacomy

Département de biologie et biotechnologies

François Séguin

Département de génie civil, de géomatique et de dessin technique

Melvin Shantz

Département de langues (anglais)

D'entrée de jeu, le CACE a franchi une étape déterminante de son plan d'action, soit le dévoilement de la nouvelle *Politique institutionnelle d'écologisation* ([PO-38](#)) suite à son adoption au Conseil d'administration le 15 juin 2022 et pour laquelle le Collège s'est mérité le prix d'excellence en développement durable-CICAN. Il est de mise de souligner le travail remarquable de François Delwaide, conseiller en environnement, au sein du CACE, non seulement pour sa contribution à la PO-38, mais également pour la réalisation d'un premier [inventaire des émissions de gaz à effet de serre](#) du Collège et d'avoir pu établir de nouveaux liens auprès d'organismes locaux et investis dans la cause environnementale. Ceci aura eu un impact positif sur la myriade d'activités offertes à la communauté du Collège tout en reflétant l'engagement de l'institution dans sa démarche d'écologisation. C'est avec la volonté d'accompagner le Collège dans la mise en œuvre de la PO-38 que le CACE a poursuivi les travaux prévus à son plan d'action, ceux-ci étant principalement axés sur deux des principes directeurs de la politique : l'écologisation et l'éducation relative à l'enseignement et à l'écocitoyenneté (ERE.E).

Voici quelques réalisations dignes de mention :

Écologisation

- Suite à une vaste consultation de tous les membres de la communauté du Collège, un portrait des habitudes de transport et les recommandations pour promouvoir des moyens de transport écoresponsables ont été consignés dans un plan de gestion des déplacements. Le CACE se penchera sur la mise en œuvre des recommandations lors des rencontres à venir.
- Le Collège et son partenaire pour la gestion des services alimentaires de la cafétéria, Chartwells-Groupe Compass, ont joint la communauté de pratique Commun'assiette l'automne dernier. Les outils et ressources ainsi accessibles permettent d'améliorer l'offre alimentaire au Collège en mettant davantage en valeur les aliments sains, locaux et écoresponsables.
- La mise en activité de l'écocentre constitue une phase importante du projet d'amélioration de la gestion des déchets. La réception et le tri des matières résiduelles sont dorénavant centralisés pour une cueillette plus efficace.

Éducation relative à l'environnement (ERE.E)

- Vincent Bibeau, enseignant au Département de philosophie, a participé aux rencontres du CACE en tant que porte-parole d'un projet de pédagogie en plein air actuellement à l'essai, soit des sorties au parc Frédéric-Back et au Parc du Boisé-de-Saint-Sulpice. L'élaboration d'un cadre pédagogique pérennisera le projet et servira de référence pour d'autres disciplines intéressées à l'ERE.E.

- Le point précédent figurera dans un outil pédagogique efficace en ERE.E actuellement en développement et à l'intention des enseignant·e·s souhaitant intégrer des concepts et notions en environnement dans les cours du Collège, peu importe la discipline. L'outil pédagogique, auquel ont contribué Vincent Bibeau et Mathieu Brière-Provencher (Sciences sociales), a notamment été testé lors d'une visite au lieu d'enfouissement technique Enviro Connexion à Terrebonne dans le cadre d'une activité programme en Sciences de la nature. Il sera rendu disponible sous peu en vue de la planification des cours de la session d'automne.

Comité institutionnel de protection des animaux du Collège Ahuntsic (CIPACA)

Annie Lavallée

Département de biologie et biotechnologies

Samaël Beaudoin

Département de philosophie

Le CIPACA a pour rôle d'approuver les protocoles expérimentaux qui impliquent l'utilisation d'animaux vivants. Suivant les lignes directrices du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA), le CIPACA doit s'assurer que l'utilisation des animaux respecte le principe des « 3 R » : Remplacement, Réduction, Raffinement. Le CIPACA doit en particulier vérifier que le mérite pédagogique de ces protocoles expérimentaux a été validé par un comité distinct formé d'enseignant·e·s du Département de biologie et biotechnologie : chaque animal doit être utilisé et sacrifié pour une raison qui est absolument nécessaire du point de vue du cursus académique de l'étudiant·e. En appliquant ces lignes directrices, le Collège obtient de la part du CCPA un certificat de Bonnes pratiques animales (BPA), qui « démontre la pleine participation aux programmes du CCPA et le respect des normes du CCPA reconnues internationalement en matière d'éthique animale et de soins aux animaux en recherche et en enseignement ainsi que pour les essais² ». Les installations du Collège sont ainsi régulièrement inspectées par le CCPA. Lors de ces audits, les agent·e·s du CCPA rencontrent les membres du CIPACA, qui leur font un état des lieux des protocoles évalués, mais aussi des formations qu'ils ont reçues pour les guider au mieux dans leur tâche.

Se rencontrant deux fois par an, le comité est composé de neuf membres, dont cinq qui n'utilisent pas d'animaux afin d'avoir sur les pratiques animales un regard « extérieur » : un·e vétérinaire, un·e enseignant·e en biologie et biotechnologies, un·e technicien·ne en biologie et biotechnologies, un·e enseignant·e non utilisateur d'animaux, un·e représentant·e de la communauté, deux étudiant·e·s en biologie et biotechnologies, un·e représentant·e de la Direction, un·e personne en soutien à la coordination.

Au cours des dix dernières années, le comité a beaucoup travaillé sur les « 3 R ». Suivant la règle du remplacement, le nombre de protocoles impliquant l'utilisation d'animaux a été considérablement réduit. Ainsi, le Département de biologie et biotechnologies n'utilise désormais plus de rats, l'animalerie du Collège n'hébergeant donc maintenant plus que des souris. Concernant la réduction, le Département de biologie et biotechnologies a revu ses pratiques et fusionné certaines expérimentations pour « optimiser » l'utilisation des animaux, évitant le recours à de multiples « individus » lorsqu'un seul pouvait servir à plusieurs protocoles. Enfin, du côté du raffinement, les installations de l'animalerie ont été améliorées, le Collège s'étant doté d'un système de ventilation qui permet de maintenir un taux d'humidité plus conforme au bien-être de ses hôtes. De ce fait, lors de ses visites d'avril 2019 et d'avril 2022, le CCPA a manifesté toute sa satisfaction et remis au Collège un certificat de Bonnes pratiques animales dûment mérité.

Durant l'année scolaire 2022-2023, le CIPACA a tenu trois réunions (novembre 2022, décembre 2022, janvier 2023) permettant l'approbation des protocoles de l'année en cours et de l'année à venir. Il a aussi travaillé à répondre aux quelques points d'amélioration soulevés par le rapport du CCPA d'avril 2022. Une rencontre est prévue en mai 2023 pour l'approbation des protocoles de l'automne 2023 ainsi que pour la rédaction finale de la réponse au rapport du CCPA.

2. Tiré de : <https://ccac.ca/fr/certification/>
consulté en avril 2023.

Comité de recours

Ginette Cartier

Département d'histoire-géographie

Établi en vertu du règlement R-11 (conditions d'admission des étudiant·e·s), le Comité de recours est composé de trois personnes : la registraire Valérie Lajoie, une API (soit Mélanie Rocheleau, Emmanuelle Payette, Joannie Argerix ou Sylvie Rouillard) et d'une enseignante (Ginette Cartier). Suite à l'avis de renvoi reçu du Collège, les étudiant·e·s peuvent demander à être entendu·e·s par le comité pour exposer les raisons spéciales et exceptionnelles expliquant leurs échecs et surtout, les raisons qui permettraient au Collège de les réintégrer.

Pour la session d'automne 2022, 13 étudiant·e·s ont demandé à être entendu·e·s par le comité. Tou·te·s les étudiant·e·s ont fait l'objet d'une recommandation de réadmission sous condition (services du SAIDE; services aux étudiant·e·s; allègement de session à 6 cours et moins).

Pour la session d'hiver 2023, le comité s'est réuni le jeudi 19 janvier et le vendredi 20 janvier. Vingt étudiant·e·s ont demandé à être entendu·e·s. Sauf deux étudiant·e·s, tou·te·s ont reçu un avis favorable à leur réadmission (sous condition comme à l'automne).

Le tableau suivant montre les résultats du comité.

SESSION	NOMBRE DE DOSSIERS	RENOIS	RÉADMISSION
AUTOMNE 2022	15	0	15
HIVER 2023	20	2	18

Après examen de chaque dossier, le comité a fait parvenir ses recommandations (de maintien du renvoi ou de réadmission) à la Direction des études qui a pris la décision finale.

Enfin, une nouvelle procédure allégée a été proposée en ce qui a trait aux étudiant·e·s inscrit·e·s dans les programmes de santé qui ont seulement deux cours dans une session et qui en échouent un des deux lors de la 5^e ou de la 6^e session. Cette nouvelle procédure sera mise en œuvre lors des prochaines sessions.

Comité sur les stages

Gilles Bénichou – Industrie
Département d'informatique

Sophie Brûlé – Laboratoire
Département de biologie et biotechnologies

Catherine Laberge – Bureau
Département de techniques auxiliaires de la justice

Stéphane Lapointe et Marie-Hélène Le Blanc (en alternance) – Terrain
Département de techniques auxiliaires de la justice

Josiane Meloche – Hôpital
Département de radio-oncologie

Julie Milette – Hôpital
Département de médecine nucléaire et d'électrophysiologie médicale (EPM)

Elsa Myotte – SPECA
Département de graphisme

Véronique Savaria – Hôpital
Département de radiodiagnostic

Créé en novembre 2022, le Comité sur les stages a comme mandat de jouer un rôle conseil auprès de la Direction du Collège dans le cadre des travaux qu'elle doit effectuer pour se conformer entièrement aux nouvelles dispositions de la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail* et de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*.

Afin de tenir compte des diverses réalités associées aux stages dans les différents programmes du Collège, il a été convenu de nommer (au moins) un·e représentant·e enseignant·e pour chacune des catégories de stages suivantes (en plus d'une personne enseignante issue du Conseil exécutif du SPECA) :

- **Hôpital** (Échographie médicale, Électrophysiologie médicale, Médecine nucléaire, Radiodiagnostic, Radio-oncologie);
- **Laboratoire** (Biotechnologies, Chimie analytique);
- **Industrie** (Génie civil, Génie électrique, Génie industriel, Géomatique, Impression, Informatique, Mécanique du bâtiment);
- **Terrain** (SPU, Techniques policières, Techniques d'intervention en criminologie);
- **Bureau** (Archives médicales, Gestion, Graphisme, Techniques juridiques).

Pour que ces représentant·e·s enseignant·e·s puissent assurer la circulation des informations avec les autres départements de leur catégorie, le SPECA a élaboré une liste de personnes contacts dans l'ensemble des départements concernés par les stages. Le SPECA a également diffusé un tableau conçu par Catherine Laberge, enseignante et coordonnatrice de stages en Techniques juridiques, de manière à recueillir auprès des départements certaines informations de base sur les stages dans les différents programmes du Collège.

Pour le Collège, siègent sur le comité Stéphanie Archambault, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques, Charles Brochu-Blain, directeur adjoint des études aux programmes et à l'enseignement, Stéphanie Cholette, conseillère en santé et sécurité au travail, et Marie-Pierre Ouellet Morand, conseillère pédagogique à la formation continue et aux services aux entreprises.

En 2022-2023, le comité ne s'est réuni que deux fois, vers la fin de la session d'automne, en raison notamment de difficultés à trouver des disponibilités communes en l'absence de contrainte à l'horaire. Au cours de ces deux rencontres, il a défini son mandat et établi un plan de travail triennal comportant les trois objectifs suivants :

1. Dresser un état de la situation actuelle des stages au Collège en matière de santé et sécurité et de protection des stagiaires en milieu de travail.
2. Conseiller le Collège dans le cadre de ses travaux pour répondre aux dispositions de la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail* et de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*.
3. Collaborer à l'élaboration d'une offre de formation destinée aux différentes personnes ou équipes impliquées dans les stages (étudiant·e·s-stagiaires, enseignant·e·s, coordinations de stages, départements d'enseignement, etc.) pour leur transmettre les informations essentielles en matière de santé et sécurité et de protection des stagiaires en milieu de travail.

Lors de ces rencontres, les membres enseignant·e·s ont également partagé leurs préoccupations et leurs questionnements quant aux impacts des nouvelles dispositions légales sur leur travail auprès des étudiant·e·s stagiaires. Comme ces dispositions sont déjà en vigueur, le comité a convenu que les plans de cours des stages pourraient être utilisés dès la session d'hiver 2023 pour diffuser un minimum d'informations à leur sujet. La Direction a donc transmis fin décembre aux départements les informations à intégrer aux plans de cours concernant la santé et la sécurité en stage, la prévention du harcèlement psychologique et des violences à caractère sexuel, ainsi que les congés pour les stagiaires prévus à la Loi. Une ébauche d'entente de stage qui pourrait être adaptée aux différents programmes est également en chantier.

Afin que les travaux avancent plus rapidement l'an prochain, la Direction a décidé de libérer d'une partie de sa charge d'enseignement l'une des membres du comité, Catherine Laberge, pour qu'elle puisse contribuer plus activement à la réalisation des tâches prévues au plan de travail. Une contrainte devrait également être fixée à l'horaire afin de faciliter la tenue des réunions des membres du comité. C'est un dossier dans lequel la vigilance continuera à s'imposer, notamment pour s'assurer que l'application des lois n'entraînera pas une surcharge de travail non rémunéré et des responsabilités indues pour les enseignant·e·s impliqué·e·s dans les stages.

Comité d'aménagement des locaux

Jean-François Dorval

Département d'infographie

Marie-Andrée Laniel

Département de français et lettres

David Schwinghamer

Département de langues (anglais)

Le comité s'est réuni trois fois. Une dernière réunion est prévue pour la fin mai. Cette année, le rôle et la pertinence du comité ont enfin été reconnus par la Direction des ressources matérielles (DRM). Par la suite, plusieurs directions et services ont demandé à se joindre au comité. Quelques engagements ont été pris par les directions et services, et nous considérons que les communications au sein du comité se sont améliorées.

1. Le comité a adopté le mandat suivant :

Le comité d'aménagement des locaux est composé de plusieurs intervenant·e·s de différents services ou directions qui travaillent en étroite collaboration :

- La Direction des ressources matérielles, qui agit à titre de présidence du Comité;
- Trois représentants du Syndicat du personnel enseignant;
- Un représentant de chacun des services suivants :
 - La Direction des technologies de l'information (DTI);
 - Le Bureau de santé et sécurité (BSS);
 - Le Bureau d'innovation numérique et technopédagogique (BINT);
 - Le Service de l'organisation de l'enseignement (SOE);
 - La Direction adjointe des études aux programmes et à l'enseignement (DAEPE);
 - L'Association générale étudiante du Collège Ahuntsic (AGECA);
- Tout autre intervenant dont l'expertise est jugée pertinente par le Comité, selon la nature des dossiers en cours.

Le comité d'aménagement des locaux a pour mandat de proposer à la Direction des ressources matérielles, ainsi qu'aux autres services concernés :

- Des suggestions d'aménagement des locaux d'enseignement et des laboratoires qui tiennent compte des réalités et des besoins pédagogiques et ergonomiques des enseignantes et enseignants ;
- Des solutions permettant une amélioration de l'expérience des étudiantes et étudiants dans la classe du point de vue pédagogique et ergonomique (notamment la disposition des tables et chaises, la vue sur le tableau ou les écrans projecteurs, l'accès facile à des prises électriques partout dans la salle, le confort, etc.) ;
- Des conseils pour optimiser l'utilisation des locaux pour répondre aux défis de l'élaboration des horaires et des groupes.

2. Les enseignant·e·s et autres membres ont commenté cinq modèles types de configuration de locaux (classes sèches et laboratoires informatiques) envisagés par la DRM. Plusieurs suggestions des enseignant·e·s ont été retenues. Il a été convenu que ces modèles doivent être présentés par la DRM aux RCD à des fins de consultation.

3. Il a été convenu qu'à la suite d'un prêt de local à d'autres fins que l'enseignement, une vérification des équipements par la DTI pourrait être faite avant le prochain cours. À terme, une liste des locaux à ne pas prêter (pour éviter les bris et les problèmes techniques) sera proposée.
4. Le projet d'agrandissement du pavillon G a été présenté, avec toutefois peu de détails.
5. Le comité a discuté du verrouillage des locaux en cas de situation de tireur actif : toutes les solutions présentaient des avantages et des inconvénients. La DRM croit avoir fait le meilleur choix.

Les sujets suivants ont été abordés et devront faire l'objet de suivis l'an prochain : les tableaux blancs interactifs, un accès rapide à Octopus à partir du site web du Collège, rendre l'inventaire des locaux accessible aux coordinations des départements, et permettre à toute personne utilisatrice d'un local de consulter les demandes de service existantes pour ce local.

Comité institutionnel en santé mentale étudiante (CÉISME)

Stéphanie Croteau-Gauthier

Département de génie civil, géomatique et dessin technique

Jessica Simoneau

Département d'échographie médicale

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX

Au cours de l'automne 2022 et de l'hiver 2023, le comité³ s'est réuni à sept reprises : 15 septembre 2022, 13 octobre 2022, 24 novembre 2022, 19 janvier 2023, 23 février 2023, 23 mars 2023, 27 avril 2023 et une dernière rencontre est prévue fin mai.

Plusieurs changements ont eu lieu dans la composition du comité à l'automne 2022, ce qui a impliqué de préciser les modalités de fonctionnement du comité pour la rédaction de la *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante*. Nous sommes entrées en action dans le comité à partir de novembre 2022.

Un sous-comité a été créé au sein du comité pour travailler à l'écriture de la politique à compter du 25 août 2022. Ce processus a été établi afin de faciliter la rédaction. Les rencontres se déroulaient principalement sur Teams. Le texte était ensuite présenté lors des rencontres du comité. La politique était retravaillée et précisée suite aux commentaires des membres du comité.

Stéphanie C.-Gauthier a participé aux rencontres de ce sous-comité⁴, à partir du mois de décembre 2022, soit à sept reprises : 1^{er} décembre 2022, 22 décembre 2022, 26 janvier 2023, 9 février 2023, 9 mars 2023, 30 mars 2023, 4 mai 2023.

Lors des rencontres du comité, des mesures inspirantes sont partagées afin d'avoir une compréhension commune des ressources et difficultés vécues par les étudiant-e-s. Les mesures aidantes pour diminuer certaines embûches rencontrées par les étudiant-e-s sont également discutées.

Malgré les libérations d'horaire et les multiples invitations lancées aux étudiant-e-s, il y a eu peu d'implication des étudiant-e-s dans le Comité institutionnel ainsi que dans le sous-comité de rédaction. Les étudiant-e-s sont donc mal représenté-e-s lors des travaux concernant la *Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante*. Afin d'obtenir l'avis et le point de vue des étudiant-e-s sur la politique, l'AGECA a été consultée durant la session et une présentation de la politique a été faite le 27 avril 2023 à un groupe d'étudiant-e-s volontaires pour obtenir leurs commentaires et suggestions. De plus, des discussions au comité ont eu lieu pour modifier le format des rencontres pour l'automne

3. Composition du Comité institutionnel en santé mentale étudiante (CÉISME) :

Pascal Gagné, directeur adjoint aux affaires étudiantes
Matthieu St-Pierre-Poulin, orthophoniste et conseiller en services adaptés (représentant professionnel)
Anne Le Blanc, directrice adjointe des études (représentante des cadres)
Noémie Noiseux-Lescop, Direction régionale de la santé publique de Montréal (DRSP)
Stéphanie Croteau-Gauthier, Département de génie civil, géomatique et dessin technique (représentante enseignante)
Jessica Simoneau, Département d'échographie médicale (représentante enseignante)
Sylvie Turbide, Service des affaires étudiantes (représentante du personnel de soutien)
Josée Michaud, psychologue (spécialiste en santé mentale étudiante)
Jean-Yves Sylvestre, technicien en travail social (spécialiste en santé mentale étudiante)
Jolyanne Le Duc, conseillère pédagogique
Cybil Bou-Nassif, étudiante (représentante de l'AGECA) (hiver 2023)

Sarah Brassard, étudiante (représentante de l'AGECA) (automne 2022)
Gloriam Joyce Ramael Bityeki Surya, étudiante (automne 2022)
Djemina Barthelemy, étudiante (automne 2022)

4. Composition du sous-comité de rédaction de la Politique :

Pascal Gagné, directeur adjoint aux affaires étudiantes
Anne Le Blanc, directrice adjointe des études (représentante des cadres)
Matthieu St-Pierre-Poulin, orthophoniste et conseiller en services adaptés (représentant professionnel)
Stéphanie Croteau-Gauthier, Département de génie civil, géomatique et dessin technique (représentante enseignante)
Noémie Noiseux-Lescop, Direction régionale de la santé publique de Montréal (DRSP)
Cybil Bou-Nassif, étudiante (représentante AGECA) (pour quelques rencontres (H2023))

prochain afin de favoriser la participation étudiante (ex. : modification de l'horaire, thèmes spécifiques, lunch). Ces propositions seront évaluées en comité.

La politique sera révisée suite aux commentaires et suggestions apportés en comité lors de la rencontre du 27 avril 2023 ainsi que lors de la consultation des étudiant-e-s. Les travaux de rédaction de la politique entreront dans un processus de consultation au début de la session d'automne 2023.

Le comité a été nommé comme suit : Comité institutionnel en santé mentale étudiante (CÉISME). Les travaux du comité prévus pour l'automne 2023 sont :

- Processus de consultation pour l'adoption de la politique;
- Rédaction finale de la politique et son approbation;
- Le sous-comité de rédaction cessera ses activités suite à l'approbation de la politique;
- La rédaction du Plan d'action local en santé mentale étudiante sera réalisée par la Direction des affaires étudiantes, en collaboration avec le Comité.

ANNEXE I

DONS DE SOLIDARITÉ 2022-2023

CAUSE	ORGANISMES	MONTANT			
Le travail et l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mouvement action-chômage de Montréal (renouv. + don) ▪ Comité Chômage de Montréal ▪ Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges ▪ Syndicat des travailleuses et travailleurs de la COOP Lanaudière – CSN ▪ Syndicat national du personnel en francisation ▪ Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Station Mont-Tremblant – CSN ▪ Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (UTTAM) ▪ Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique ▪ STT des centres d'hébergement privés de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, section Villa d'Alma 	200,00 \$ 200,00 \$ 200,00 \$ 200,00 \$ 200,00 \$ 200,00 \$ 200,00 \$ 150,00 \$ 200,00 \$			
	L'éducation populaire et la formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MEPACQ ▪ Ruelle de l'avenir ▪ École Félix-Antoine ▪ Centre St-Pierre 	200,00 \$ 200,00 \$ 200,00 \$ 150,00 \$		
		L'action sociale et communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hoodstock ▪ ATTAC-Québec ▪ GRIS-Montréal ▪ Collectif Échec à la guerre (opération média et renouv.) ▪ La Maison d'Haïti ▪ Ligue des droits et libertés ▪ Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA) ▪ La Maisonnée ▪ Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) ▪ Pause Famille ▪ FRAPRU ▪ Mission Bon Accueil ▪ IRIS ▪ Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) ▪ Fondation Léo-Cormier ▪ Solidarité paniers de Noël ▪ ICÉA ▪ Collectif La Grande Transition ▪ Groupe L'itinéraire 	150,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 200,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 200,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 200,00 \$ 200,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$	
			La condition féminine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre de santé des femmes de Mtl ▪ Grossesse-secours ▪ Nouvelle-Étape ▪ Fondation La Rue des Femmes ▪ Fondation Léa-Roback ▪ CALACS – Trêve pour Elles ▪ RAFIQ ▪ CCMM-CSN (collectif du 8 mars) ▪ Action Travail des Femmes ▪ Multi-Femmes ▪ PolySeSouvient 	150,00 \$ 150,00 \$
				La solidarité internationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SUCO ▪ Unicef ▪ Solidarité Argentine-Québec ▪ Projet accompagnement Québec-Guatemala
	TOTAL : 7 850,00 \$				

ANNEXE II

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné l'État des résultats du Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic (FNEEQ-CSN) pour la période s'étendant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

L'examen a comporté une revue générale des registres comptables, des documents bancaires ainsi qu'un sondage des registres et pièces justificatives.

À notre avis, les états financiers représentent fidèlement la situation financière du SPECA.



Laura Marie Balsalobre



Sylvain Beausoleil

Vérificateurs des livres du SPECA pour 2021-2022

Le 4 mai 2023

